



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Publié le : 29/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 juin 2026 à 18 heures 00

Question n°4

Compte Administratif 2025

Le Conseil d'Administration, convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Monsieur Clément DARQC, Vice-président du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Jimmy BRESILLION / Monsieur Philippe CADROT / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Clément DARQC / Monsieur Bernard FALGA / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER, part à 19h40 et vote jusqu'à la question n°17 / Monsieur Gérard MARION / Monsieur Bertrand MÉNIER / Madame Laurence MULOT, arrive à 18h08 et vote à partir de la question n°2 / Madame Flora SIMONIN / Madame Séverine VÉZIÈS / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Jérôme CUPILLARD / Monsieur Ludovic FAGAUT, **donne pouvoir à Monsieur Clément DARQC** / Monsieur José GOMES

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 juin 2026

Date de dépôt en Préfecture :

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20260624-D00202510-DE

DÉLIBÉRATION

Incidence financière
Sans incidence financière

Résumé : Les administrateurs sont invités à voter le compte administratif 2025 de l'ensemble des budgets du CCAS. Le vote du compte administratif permet de clôturer les comptes de l'année 2025. Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il permet de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. Il doit être en concordance avec le compte de gestion.

Le compte administratif retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'exercice écoulé. Il s'agit d'un document de synthèse, établi par l'ordonnateur, qui rassemble l'ensemble des comptes mouvementés en 2025. Il permet de comparer les prévisions aux réalisations et d'apprécier la situation financière du CCAS.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le Vice-président peut assister à la décision, mais « se retire au moment du vote ».

Madame Sylvie WANLIN, précédente Vice-présidente et ordonnateur en 2025, quitte la séance et ne participe pas au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Prennent connaissance du rapport du compte administratif 2025 de l'ensemble des budgets,

✓ Votent favorablement le compte administratif 2025 du budget principal et des budgets annexes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme,
Le Vice-président du CCAS,

Clément DARCO



Pour : 14
Abstentions : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 1



Besançon

COMPTE ADMINISTRATIF 2025

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE



24 juin 2026



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	5
I. RETROSPECTIVE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL.....	6
II. PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF TOUS BUDGETS	8
III. BUDGET PRINCIPAL – UN RESULTAT EN EVOLUTION POSITIVE	18
IV. BUDGETS ANNEXES – UNE EVOLUTION DE L’ACTIVITE CONTRASTEE	26
CONCLUSION	52

INTRODUCTION

Le compte administratif est un document produit annuellement qui retrace l'écart entre les prévisions inscrites au budget et les réalisations effectives. Il présente également les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Le budget primitif 2025 s'inscrivait dans un contexte de stabilité de la prospective financière en 2025 et 2026, avec une toutefois dégradation importante attendue à partir de 2027.

Le coût de l'énergie était notamment en diminution par rapport aux années 2022 à 2024, avec une baisse de plus de 53 % attendue en 2025. D'importants remboursements de cotisation sociale pour le budget Aide à domicile étaient également intégrés dans la prospective, à hauteur de 325 k€ en 2025 et 2026, avec une incertitude sur le calendrier. A noter que les exonérations ont également été intégrées au niveau des paies depuis le 1^{er} janvier 2025. Enfin, la prospective 2025 intégrait les effets de la hausse du taux de cotisation CNRACL décidée par le gouvernement (+ 4% en 2025 puis 3 % par an jusqu'en 2028.)

La Ville de Besançon a accru en 2025 son soutien à la politique sociale menée par le CCAS, en augmentant sa subvention de 1,5 % sans changement sur le périmètre d'intervention de l'établissement. Par ailleurs, afin de compenser le coût de la mise en œuvre des revalorisations salariales locales entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2024, la subvention a augmenté de 178 k€ en 2025.

Les régimes indemnitaires de certains cadres d'emploi ont été harmonisés au 1^{er} mai 2025 par la Ville, le CCAS et GBM. Le coût lié à ces mesures s'élève à 68 k€ en 2025 (pour un total annuel de 102 k€). Celui-ci a également été compensé par la ville.

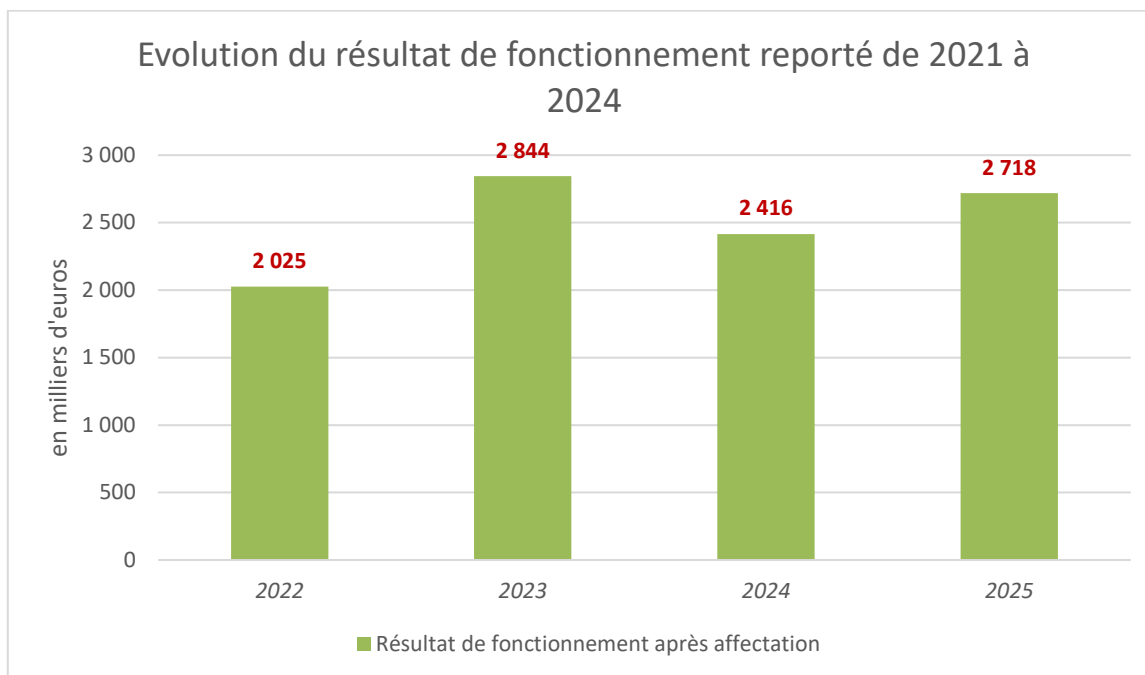
Le budget 2025 intégrait un résultat reporté du budget principal d'un montant de 2,42 M€.

Ce budget avait été construit dans la continuité des efforts de gestion menés depuis plusieurs années, et de la recherche de financements externes. Il tenait compte de l'analyse des besoins sociaux, qui permet d'identifier chaque année les besoins sociaux sur l'ensemble du territoire et d'y répondre de manière équitable et adaptée, avec une vigilance toute particulière du CCAS pour accompagner, soutenir les personnes isolées et les plus fragiles, et lutter ainsi contre le non recours.

La rétrospective financière permet d'apprécier l'évolution du résultat de fonctionnement du budget principal depuis 2021 (I). La présentation du compte administratif tous budgets (II) est ensuite déclinée par budget (III) et IV).

I. RETROSPECTIVE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

Le Compte Administratif 2025 du Budget Principal laisse apparaître un résultat de fonctionnement de 2,72 M€.

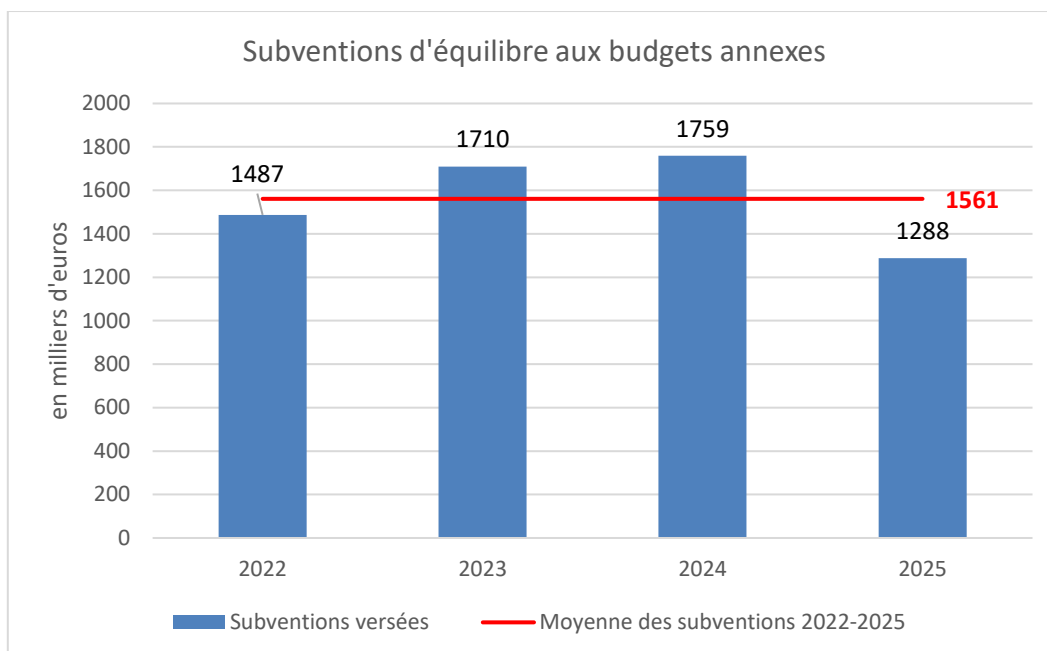


En 2023, la situation financière semble favorable au regard du résultat, mais en apparence seulement. En effet, la hausse du résultat est essentiellement la conséquence de la cession du bâtiment de la Résidence autonomie Henri Huot fin 2023, pour 1,25 M€. En neutralisant cette opération, le résultat aurait été de 1,59 M€, soit un déficit annuel de 440 k€.

En 2024, le résultat est de 2,42 M€, soit une baisse de 429 k€ par rapport à 2023.

Enfin, en 2025, le résultat est de 2,72 M€. Ce montant inclut encore le produit de la cession de la Résidence Huot qui a été laissé en fonctionnement, pour 1,25 M€. En neutralisant cette somme, dont l'affectation reste à déterminer, le résultat 2025 serait de 1,47 M€. L'évolution est donc de + 302 k€ par rapport à 2024. L'exercice 2025 affiche donc un résultat annuel positif, après quatre années consécutives de baisse (en neutralisant les éléments exceptionnels).

En ce qui concerne les budgets annexes, le montant de la subvention d'équilibre qui leur a été versée en 2025 a diminué :



Depuis 2014, la subvention versée aux budgets annexes est déterminée de façon à en assurer l'équilibre. Avant cette date, le CCAS versait le montant prévu au budget primitif, qui pouvait être supérieur au besoin réel et générer des excédents.

Le montant cumulé des subventions versées aux budgets annexes est en diminution importante en 2025, ce qui s'explique principalement par les éléments suivants :

- ✓ Concernant l'aide à domicile, la subvention versée est passée de 924 k€ en 2024 (soit le plus haut niveau de subvention jamais versé à ce budget) à 380 k€ en 2025. Cette diminution est liée à la mise en œuvre des exonérations de cotisation sociales au niveau des paies depuis le 1^{er} janvier 2025, et au départ ou reclassement de certains agents inaptés à leurs fonctions.
- ✓ Concernant les résidences autonomie, la subvention versée est passée de 544 k€ en 2024 à 569 k€ en 2025. Le montant est donc relativement stable. Néanmoins, des exonérations de taxes foncières avaient été appliquées à tort par Loge.gbm en 2024, alors que les demandes de dégrèvement ont finalement été rejetées par le service des impôts. Le niveau de subvention 2024 aurait donc dû être plus élevé, et celui de 2025 moins, ce qui aurait laissé apparaître un niveau de subvention en baisse.
- ✓ Concernant l'Escapade, la subvention allouée est passée de 127 k€ en 2024 à 139 k€ en 2025. Le déficit, déjà élevé proportionnellement par rapport à l'envergure de ce budget, a donc augmenté de 12 k€.
- ✓ Enfin, concernant la Restauration à domicile, la subvention allouée est passée de 164 k€ en 2024 à 199 k€ en 2025. L'activité du service a toutefois légèrement augmenté, après une pente descendante observée depuis 2018. Le contexte d'absentéisme du personnel s'est poursuivi en 2025, ce qui explique une partie de l'augmentation du déficit. Il convient également de rappeler que la hausse de celui-ci, observée ces dernières années, est également très liée à la forte augmentation du prix des repas achetés au fournisseur depuis 2022 en raison de l'inflation.

II. PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF TOUS BUDGETS

II.1 Présentation globale par chapitre

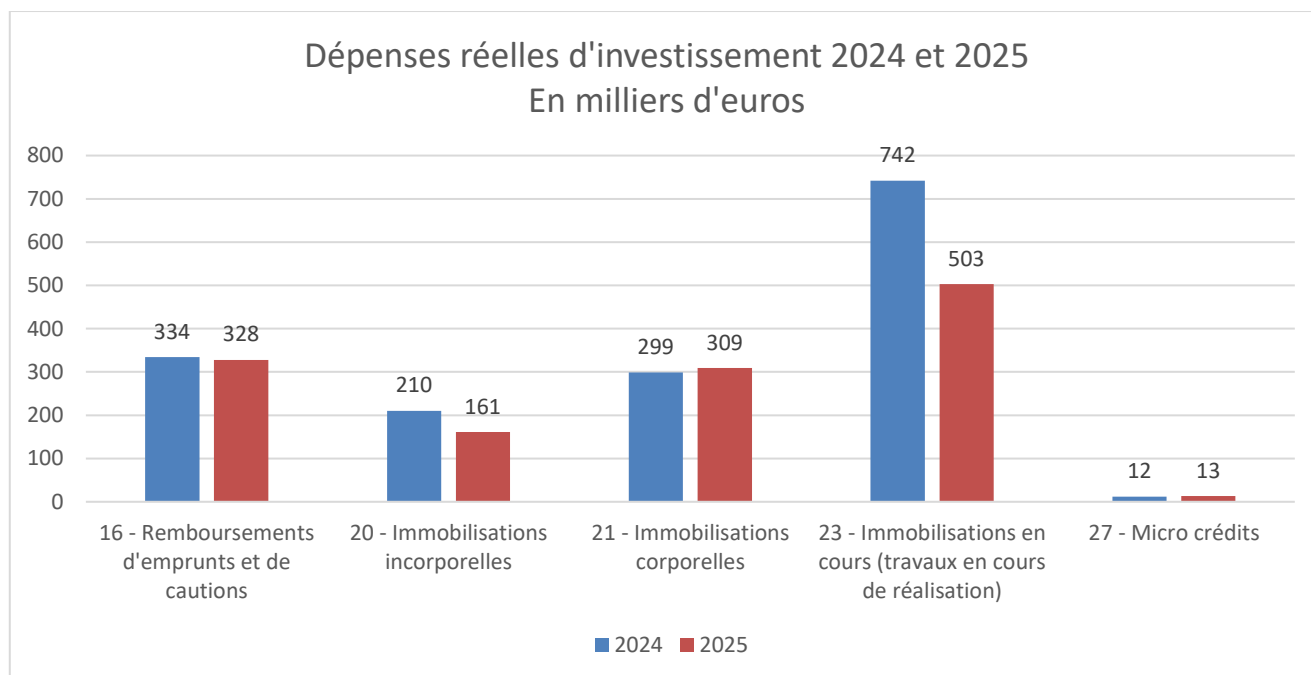
Les dépenses et recettes de fonctionnement, tous budgets confondus, ont été les suivantes :

	2024	2025			
Dépenses	Réalisé	Réalisé	Total Budget Voté	Evolution Réalisé 2024-2025	Taux d'exécution du Budget 2025
Fonctionnement	26 243 651.77	26 357 510.74	28 399 993.75	0.43%	92.81%
60 - Achats et variations de stocks	1 372 576.83	1 224 947.38	1 281 877.00	-10.76%	95.56%
61 - Services extérieurs	2 480 893.58	2 784 142.31	3 075 508.00	12.22%	90.53%
62 - Autres services extérieurs	2 524 855.78	2 654 158.11	3 044 439.45	5.12%	87.18%
63 - Impôts, taxes, et versements assimilés	304 410.05	311 556.95	289 471.00	2.35%	107.63%
64 - Charges de personnel	15 782 618.59	16 073 145.94	16 450 310.00	1.84%	97.71%
65 - Autres charges de gestion courante	2 718 282.19	2 215 444.58	2 964 335.55	-18.50%	74.74%
66 - Charges financières	96 817.57	100 193.64	101 292.00	3.49%	98.92%
67 - Charges exceptionnelles	54 707.04	22 062.97	162 699.75	-59.67%	13.56%
68 - Dotations aux amortissements et provisions	908 490.14	971 858.86	1 030 061.00	6.98%	94.35%
Recettes					
Fonctionnement	28 936 850.80	29 076 118.31	29 691 823.75	0.48%	97.93%
002 - Excédents reportés	2 940 053.90	2 499 825.60	2 561 388.69	-14.97%	97.60%
013 - Atténuation de charges	205 656.42	267 607.12	487 709.00	30.12%	54.87%
70 - Produits des services	1 741 922.59	1 606 760.86	1 602 373.00	-7.76%	100.27%
73 - Dotations et produits issus de tarification (budgets annexes uniquement)	8 621 459.01	9 209 371.19	8 917 696.33	6.82%	103.27%
74 - Dotations, subventions et participations (hors produits issus de la tarification arrêtée par les tutelles)	2 008 601.94	2 091 490.13	2 018 910.00	4.13%	103.60%
75 - Autres produits de gestion courante	11 214 951.52	11 765 402.56	11 680 678.98	4.91%	100.73%
77 - Produits exceptionnels ou spécifiques	2 163 248.66	1 635 660.85	2 423 067.75	-24.39%	67.50%
78 - Reprises sur provisions	40 956.76	0.00	0.00	-100.00%	

NB : La présentation est faite selon la racine des natures comptables et non selon les chapitres, dont les regroupements peuvent différer selon la nomenclature comptable, afin d'obtenir une présentation harmonisée.

Le détail des évolutions indiquées dans le tableau ci-dessus sera donné dans les chapitres suivants, abordant chaque budget individuellement.

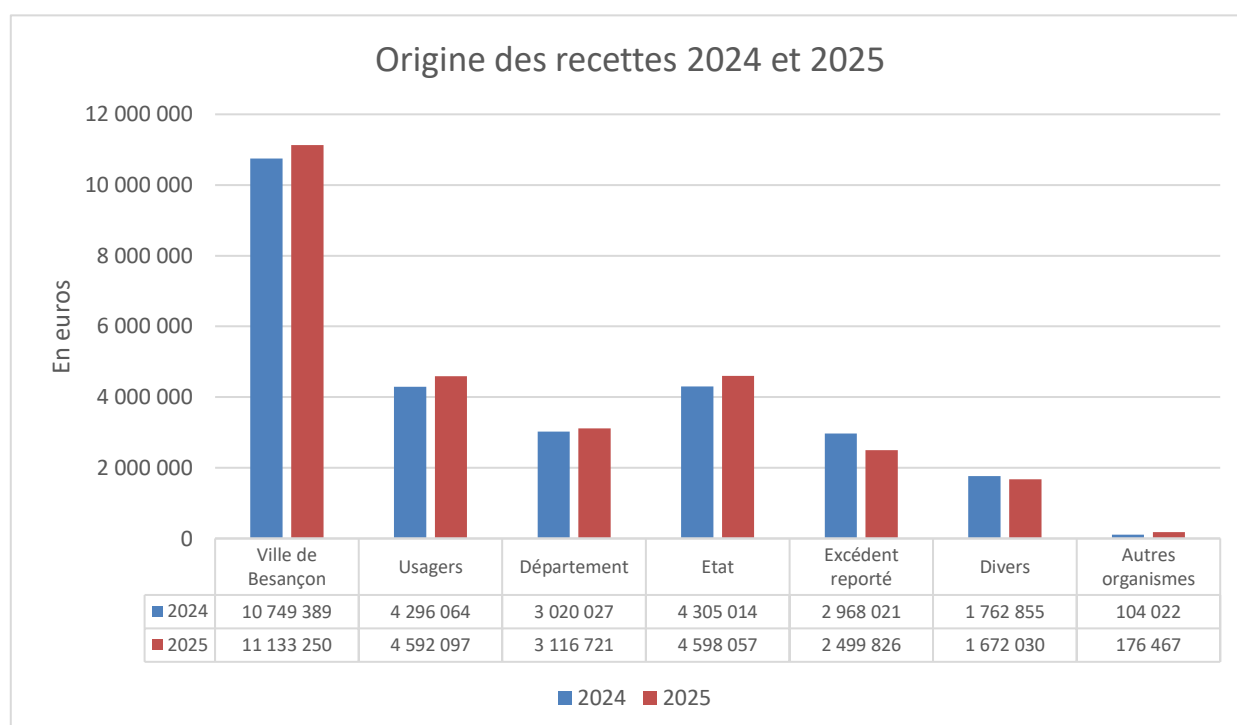
En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles ont été les suivantes :



En raison de schémas d'écriture différents entre les budgets soumis à la M57, M22 classique et M22 en Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD), seules les dépenses réelles (ayant donné lieu à décaissement) sont reprises dans le graphique.

On observe ainsi une stabilité dans les remboursements d'emprunts et de cautions d'usagers. Les immobilisations incorporelles sont en diminution, notamment en raison du paiement d'évaluations externes en 2024 pour un montant global de 33 k€ (Résidences autonomie et Escapade), et du paiement d'une étude de faisabilité en vue de la construction d'une nouvelle Résidence autonomie, pour un montant de 23 k€.

II.2 Origine des recettes 2024 et 2025



NB : les chiffres ci-dessus s'entendent hors subvention versée par le budget principal aux budgets annexes

La subvention versée par la ville de Besançon est la principale source de financement du CCAS. L'enveloppe est en hausse grâce à la prise en compte de ces 3 éléments :

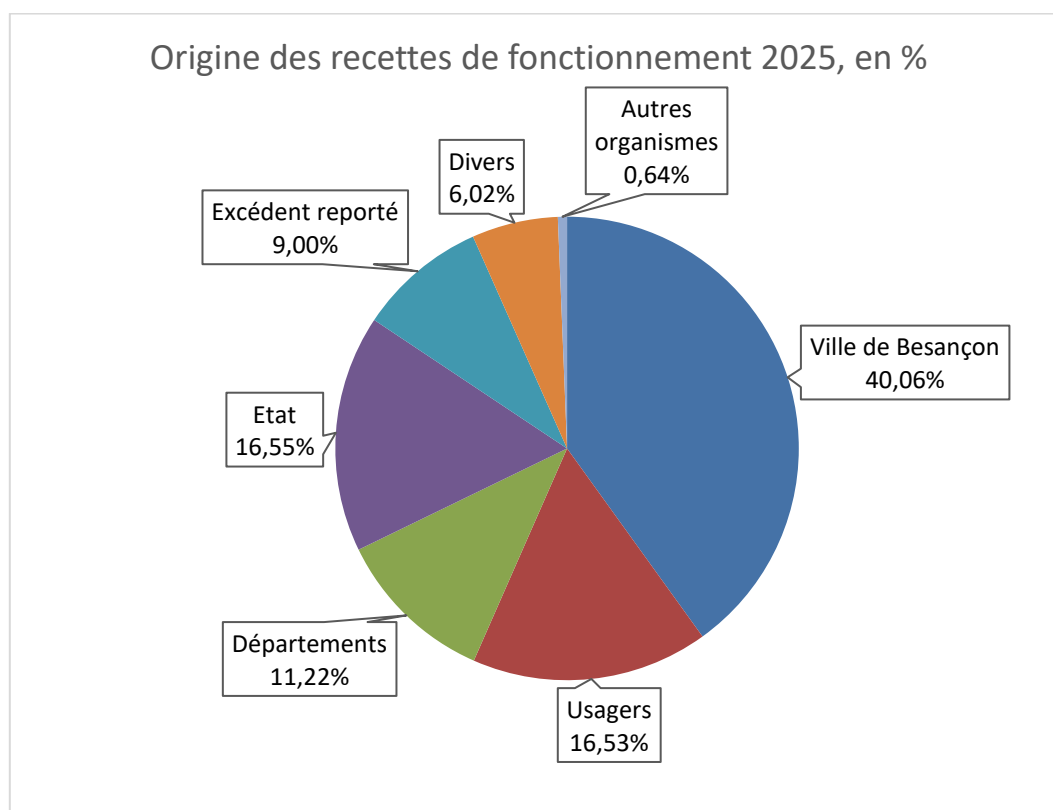
- Hausse de + 1,5 % par rapport à 2024.
- Effet année de la compensation du coût des mesures de revalorisation salariales décidées localement, soit +178 k€ (le coût total en année pleine étant de 356 k€, l'impact en 2025 est moindre, puisque la mise en œuvre est intervenue au 1^{er} juillet 2024)

Les recettes en provenance des usagers sont en légère hausse. Pour mémoire, les tarifs des services ont pour la plupart augmenté entre 2 et 3,26 %.

Les recettes de l'Etat correspondent principalement aux dotations pour le Centre Hébergement Résidence Sociale (CHRS), les Lits Haltes Soins Santé (LHSS), et les sections soins des résidences autonomie et de l'Escapade. Le montant perçu de la part de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSP) et de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) est de 1,60 M€, pour l'Hébergement d'Urgence, les Allocations de Logement Temporaire, le CHRS, l'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL), et la santé mentale, notamment.

L'Agence Régionale de Santé a alloué une enveloppe de 3,09 M€, dont la majorité a été versée par la CPAM au titre des forfaits de soin et des dotations SSIAD et LHSS.

En ce qui concerne les recettes diverses, elles sont essentiellement constituées de divers remboursements de frais, d'indemnités journalières, de reprise des subventions d'investissement transférables, et de diverses recettes exceptionnelles.



La subvention versée par la ville de Besançon représente 40 % du total des recettes de fonctionnement perçues par le CCAS, soit un niveau stable par rapport à 2024.

L'Etat est le deuxième financeur du CCAS, en raison des nombreux dispositifs qu'il soutient et/ou tarifie : CHRS, SSIAD, forfaits soin des Résidences autonomie et de l'Escapade, SSIAD, LHSS, Allocations de Logement Temporaire (ALT), Hébergement d'Urgence (HU), Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM), etc.

Les usagers représentent la troisième source de financement des activités du CCAS, car les services tarifés proposés par le CCAS sont nombreux : hébergement des personnes âgées, soutien à domicile, logements d'insertion et en résidence sociale, etc.

Les recettes perçues de la part des Départements, quasi exclusivement représentés par le Département du Doubs, sont principalement liées aux activités tarifées à destination des personnes âgées, par le biais de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, de la Prestation de Compensation du Handicap et du forfait autonomie. A noter également le versement d'une subvention de 156 k€ pour la Maison des Seniors en tant que Centre Local d'Information et de Coordination – CLIC, 118 k€ au titre de l'accompagnement des Sans Domicile Stable par le SAAS (en augmentation de 8 k€ par rapport à 2024) et 22 k € pour le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM).

II.3 Réalisation du programme d'investissement 2025

Les tableaux ci-après rappellent le programme d'investissement voté en 2025, et indiquent quelles ont été les réalisations effectives.

II.3.1 Budget Principal

Étiquettes de lignes	Budget 2025	Réalisé 2025
01 - Budget Principal	830 085.43	460 605.95
00100 - Dépenses transversales	418 046.14	295 965.06
2031 - Etudes	55 665.00	6 045.00
Report 2024 - Etude programmation nouvelle RA	55 665.00	6 045.00
2041511 - Subv équipement biens mobiliers, matériel, études - GFP de rattachement	159 000.00	154 995.36
Subvention équipement Informatique GBM	152 000.00	151 472.56
Subvention équipement Parc Auto et Logistique ville	7 000.00	3 522.80
21838 - Autre Matériel informatique	27 931.49	20 489.49
Dotation pour ordinateurs (stock de dépannage) et téléphones	25 000.00	17 558.02
Report 2024 - Ordinateur portable	2 931.49	2 931.47
21848 - Autres matériels de bureau et mobilier	11 513.03	985.21
Dotation pour divers mobiliers de bureau	11 000.00	985.21
Report 2024 - Mobilier	513.03	
2188 - Autres immobilisations corporelles	5 000.00	360.85
Dotation pour divers petits matériels	5 000.00	360.85
2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	158 936.62	113 089.15
Report 2024 - Solde travaux siège	126 436.62	113 089.15
Solde travaux siège	32 500.00	
10000 - Direction générale	5 300.00	
21848 - Autres matériels de bureau et mobilier	5 300.00	
Mobilier	5 300.00	
13000 - Santé Sociale Handicap	2 135.86	343.90
21838 - Autre Matériel informatique	2 135.86	343.90
Report 2024 - Ordinateurs portables	2 135.86	
Tablette numérique et étui		343.90
20400 - ASQ	84 489.70	27 835.92
2041412 - Subvention communes - Bâtiments et installations	50 000.00	
Rénovation locaux ASQ Montrapon	50 000.00	
21828 - Véhicules	27 968.40	26 977.00
Report 2024 - Véhicule	27 968.40	26 977.00
21838 - Autre Matériel informatique	600.00	
Téléphones fixes (à confirmer car amenés à disparaître ?)	600.00	
21848 - Autres matériels de bureau et mobilier	3 421.30	858.92
Divers mobilier	3 000.00	412.76
Report 2024 - Divers mobilier	421.30	446.16
2188 - Autres immobilisations corporelles	2 500.00	
Divers petits matériels	2 500.00	

Étiquettes de lignes	Budget 2025	Réalisé 2025
01 - Budget Principal	830 085.43	460 605.95
23200 - SAAS	88 859.84	25 348.07
21838 - Autre Matériel informatique		835.29
Divers équipements informatiques		835.29
21848 - Autres matériels de bureau et mobilier	5 000.00	7 590.25
Remplacement chaises + mobilier chambres Glacis	5 000.00	4 415.75
Remplacement mobilier agents (médecine travail)		3 174.50
2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	83 859.84	16 922.53
Changement porte d'accès escalier RDC	2 000.00	
Diagnostic amiante avant travaux		474.24
Remplacement des sanitaires	35 000.00	9 193.20
Réparation toit salle commune	40 000.00	
Report 2024 - Travaux électriques	1 859.84	1 859.84
Sécurisation badge d'accès des 4 portes desservant l'escalier	5 000.00	
Vidéosurveillance SAAS GLACIS		5 395.25
24000 - Agora	87 988.80	10 228.80
21838 - Autre Matériel informatique	2 700.00	570.00
(vide)	2 700.00	570.00
2188 - Autres immobilisations corporelles	4 630.00	
Divers petits matériels	4 630.00	
2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	80 658.80	9 658.80
Accès sécurisé des LHSS	4 000.00	
Afficheur dynamique	2 000.00	
Aménagement accueil	25 000.00	
Caméra accueil et parking	25 000.00	
Changement porte d'accès sous sol + local poubelles	11 000.00	
Contrôle d'accès pôle administratif	3 000.00	
Contrôle de ronde	1 000.00	
Report 2024 - Travaux serrurerie	9 658.80	9 658.80
24100 - Résidence Sociale Agora	12 029.00	3 959.27
21838 - Autre Matériel informatique	270.00	
Divers équipements informatiques	270.00	
21848 - Autres matériels de bureau et mobilier	3 099.00	1 565.00
Mobilier d'hébergement et de bureau	1 599.00	1 565.00
Remplacement kitchenettes	1 500.00	
2188 - Autres immobilisations corporelles	8 660.00	2 394.27
Divers petits matériels	8 660.00	2 394.27
24300 - Hébergement d'urgence Agora	14 993.60	3 166.23
21838 - Autre Matériel informatique	270.00	
Divers mobilier de bureau	270.00	
21848 - Autres matériels de bureau et mobilier	5 653.60	
Mobilier d'hébergement et de bureau	4 916.00	
Report 2024 - Mobilier	737.60	
2188 - Autres immobilisations corporelles	9 070.00	3 166.23
Divers petits matériels	9 070.00	3 166.23
24400 - Maison relais l'autre toit	3 015.00	499.68
21838 - Autre Matériel informatique	1 300.00	
Divers	1 300.00	
21848 - Autres matériels de bureau et mobilier	300.00	
Mobilier d'hébergement et de bureau	300.00	
2188 - Autres immobilisations corporelles	1 415.00	499.68
Divers petits matériels	1 415.00	499.68
24700 - Maison relais Agora	3 993.00	558.98
21838 - Autre Matériel informatique	270.00	
Divers équipements informatiques	270.00	
21848 - Autres matériels de bureau et mobilier	1 780.00	
Mobilier d'hébergement et de bureau	1 480.00	
Remplacement kitchenettes	300.00	
2188 - Autres immobilisations corporelles	1 943.00	558.98
Divers petits matériels	1 943.00	558.98

Étiquettes de lignes	Budget 2025	Réalisé 2025
28000 - France Services	6 670.80	6 742.80
21838 - Autre Matériel informatique	4 740.00	4 812.00
Report 2024 - Borne interactive, écran, imprimante	4 740.00	4 740.00
Clavier grands caractères		72.00
21848 - Autres matériels de bureau et mobilier		
Tableau blanc, équipement bureau		
2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	1 930.80	1 930.80
Report 2024 - Signalétique	1 930.80	1 930.80
30000 - Secrétariat Général	86 000.00	77 760.65
21828 - Véhicules	83 000.00	76 951.75
Utilitaire service technique	83 000.00	70 649.71
Aménagement VIVARO L2		6 302.04
2188 - Autres immobilisations corporelles	3 000.00	808.90
Outillage service technique	3 000.00	808.90
40000 - Direction Autonomie	1 817.24	
21838 - Autre Matériel informatique	1 817.24	
Report 2024 - Divers matériel informatique	1 817.24	
43200 - Cuisine des RA	10 746.45	6 709.87
2188 - Autres immobilisations corporelles	10 746.45	6 709.87
Divers petits matériels	10 000.00	5 959.56
Report 2024 - Chariot	746.45	750.31
43800 - Etudiants	4 000.00	425.80
21848 - Autres matériels de bureau et mobilier	4 000.00	425.80
Divers mobilier	4 000.00	425.80
45300- Maison des Séniors		1 060.92
21838 - Autre Matériel informatique		1 060.92
scanners portatifs		1 060.92

II.3. 2 Résidences autonomie

Étiquettes de lignes	Budget 2025	Réalisé 2025
15 - Résidences autonomie	771 574.93	408 353.08
43631 - RA Lilas	166 445.90	82 913.90
2031 - Frais d'études	10 000.00	
Etude préalable à remplacement tuyaux eau sanitaire	10 000.00	
2135 - Construction sur Sol Propre-IGAAC		764.50
Signalétique		764.50
2184 - Mobilier	9 223.84	2 223.84
Deux armoires de stockage de matériel pour cuisine	7 000.00	
Report 2024 - Chaises avec accoudoirs	2 223.84	2 223.84
2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	147 222.06	79 925.56
Aménagement d'un espace devant la baie vitrée de la salle d'animation	5 000.00	
Contacts à clé maintenance ascenseurs	910.00	
Création allée parc	7 500.00	13 274.00
MOE Eau chaude sanitaire	30 000.00	
MOE isolation par l'extérieur	20 000.00	
Pose de sol au sous-sol	9 000.00	
Pose d'un store à la salle d'animation	10 000.00	9 839.50
Remplacement porte garage	5 000.00	
Report 2024 - Audit thermique	7 560.00	7 560.00
Report 2024 - Modernisation complète ascenseur	49 252.06	49 252.06
Signalétique	3 000.00	
43641 - RA Cèdres	166 363.73	38 778.80
2184 - Mobilier	7 000.00	
Mobilier de salon	7 000.00	
2188 - Autres immobilisations corporelles	6 100.00	6 540.36
Machine à laver professionnelle	3 200.00	3 192.36
Sèche linge professionnel	2 900.00	3 348.00
2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	153 263.73	32 238.44
Contacts à clé maintenance ascenseurs	910.00	
Réfection totale des sanitaires du Rez de chaussée	50 000.00	
Remplacement portes automatique entrée	31 000.00	
Report 2024 - Audit thermique	7 020.00	7 020.00
Report 2024 - Luminaires escaliers	1 145.52	1 145.52
Report 2024 - Modernisation complète ascenseur	20 988.21	20 988.22
Salle Restaurant : suppression des deux doubles portes actuelles ==> ouverture d'une seule porte double (devis en cours)	35 000.00	1 080.00
Signalétique	7 200.00	1 062.00
Travaux chauffage chambre de garde		942.70

Étiquettes de lignes	Budget 2025	Réalisé 2025
43651 - RA Hortensias	27 142.81	
2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	27 142.81	
Signalétique	6 500.00	
Contacts à clé maintenance ascenseurs	1 820.00	
Création d'une porte d'accès à l'arrière du bâtiment	18 000.00	
Report 2024 - Local infirmerie	822.81	
43661 - RA Marulaz	47 116.88	39 733.84
2183 - Matériel de bureau et informatique	336.00	336.00
Report 2024 - Téléphones sans fil	336.00	336.00
2184 - Mobilier		
Fauteuil ergonomique accueil Marulaz		
2188 - Autres immobilisations corporelles	16 200.00	8 554.56
Machine à laver professionnelle	6 400.00	3 192.36
Sèche linge professionnel	5 800.00	3 348.00
Renouvellement nappes et couverts	4 000.00	2 014.20
2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	30 580.88	30 843.28
Remplacement porte cuisine	3 200.00	
Climatisation restaurant	8 500.00	19 782.40
Contacts à clé maintenance ascenseurs	1 820.00	
Installation d'un auvent à l'entrée de la résidence	6 000.00	
Report 2024 - Remplacement portes cabine ascenseurs	11 060.88	11 060.88
43911 - Toutes RA	364 505.61	246 926.54
2183 - Matériel de bureau et informatique	2 000.00	760.00
Divers matériel informatique et téléphonie	2 000.00	760.00
2184 - Mobilier	52 133.78	28 918.71
Dotation divers mobilier	2 500.00	1 861.97
Mobilier appartements	47 500.00	25 309.30
Report 2024 - Divers mobiliers appartements	2 133.78	1 747.44
2188 - Autres immobilisations corporelles	21 304.91	7 269.50
Dotation divers petit matériel	12 000.00	3 241.68
Electroménager appartements	9 000.00	3 722.91
Report 2024 - Aspirateur	304.91	304.91
2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	289 066.92	209 978.33
Opération réhabilitation complète 10 logements	255 000.00	178 915.95
Report 2024 - Réhabilitation logements	16 349.71	11 260.15
Report 2024 - Diagnostic amiante et désamiantage	17 717.21	19 802.23

II.3. 3 Autres budgets

Étiquettes de lignes	Budget 2025	Réalisé 2025
04 - CHRS	16 836.00	2 411.92
24200 - CHRS	16 836.00	2 411.92
2183 - Matériel de bureau et informatique	270.00	
(vide)	270.00	
2184 - Mobilier	2 408.00	2 236.02
(vide)	2 408.00	2 236.02
2188 - Autres immobilisations corporelles	4 158.00	175.90
(vide)	4 158.00	175.90
2313 - Installations, agencements, aménagements	10 000.00	
Installation de tablettes salle de bain	10 000.00	
19 - Escapade	90 049.01	87 911.71
43711 - Escapade	90 049.01	87 911.71
2135 - IGAAC batiments sur sol propre		801.00
Signalitique		801.00
2182 - Véhicules	69 237.63	68 866.89
Report 2024 - Fourgon	69 237.63	68 866.89
2184 - Mobilier	17 311.38	18 243.82
6 fauteuils de repos pour usagers	7 900.00	7 910.76
Chaises	4 800.00	4 753.70
3 tables	1 500.00	2 107.73
Report 2024 - Divers mobiliers	3 111.38	3 111.38
Portes placards		360.25
2188 - Autres immobilisations corporelles	2 000.00	
Dotation divers petit matériel	2 000.00	
2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	1 500.00	
Signalétique extérieure	1 500.00	
20 - SSIAD	46 500.00	
41170 - SSIAD	46 500.00	
2013 - Frais d'évaluation externe	8 000.00	
Evaluation externe	8 000.00	
2182 - Véhicules	36 000.00	
Renouvellement véhicules	36 000.00	
2183 - Matériel de bureau et informatique	500.00	
Smartphones	500.00	
2188 - Autres immobilisations corporelles	2 000.00	
Divers petits matériels	2 000.00	
21 - Aide à domicile	11 000.00	
41110 - Aide à domicile	11 000.00	
2013 - Frais d'évaluation externe	8 000.00	
Evaluation externe	8 000.00	
2183 - Matériel de bureau et informatique	500.00	
Smartphones	500.00	
2188 - Autres immobilisations corporelles	2 500.00	
Divers petits matériels	2 500.00	
23 - Restauration à domicile	2 000.00	
41150 - Restauration à domicile	2 000.00	
2188 - Autres immobilisations corporelles	2 000.00	
Dotation divers petit matériel	2 000.00	
32 - LHSS	19 419.00	13 481.10
24600 - LHSS	19 419.00	13 481.10
2183 - Matériel de bureau et informatique	270.00	
Divers équipements informatiques	270.00	
2184 - Mobilier	2 359.00	2 912.20
(vide)	2 359.00	2 912.20
2188 - Autres immobilisations corporelles	2 165.00	943.90
(vide)	1 555.00	943.90
Report 2024 - Divers	610.00	
2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	9 625.00	9 625.00
Report 2024 - Porte piétonne	9 625.00	9 625.00
2313 - Installations, agencements, aménagements	5 000.00	
Agencement salles de bain	5 000.00	

III. BUDGET PRINCIPAL – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EN HAUSSE

	2024	2025			
	Réalisé	Réalisé	Total Budget Voté	Evolution Réalisé 2024-2025	Taux d'exécution du Budget 2025
Dépenses	16 080 057.07	15 462 264.55	17 296 894.10	-3.84%	89.39%
Fonctionnement	15 219 389.87	14 823 127.71	16 249 901.00	-2.60%	91.22%
011 - Charges à caractère général	2 949 902.84	2 865 010.06	3 384 370.45	-2.88%	84.65%
012 - Dépenses de personnel	9 064 359.28	9 245 533.93	9 383 725.00	2.00%	98.53%
022 - Dépenses imprévues	-	-	-		
023 - Virement à la section d'investissement	-	-	-		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	544 966.92	549 761.57	575 759.00	0.88%	95.48%
65 - Autres charges de gestion courante	2 582 326.05	2 088 328.06	2 828 716.55	-19.13%	73.83%
66 - Charges financières	74 276.64	70 238.58	70 500.00	-5.44%	99.63%
67 - Charges exceptionnelles	3 558.14	4 255.51	6 830.00	19.60%	62.31%
68 - Dotations aux amortissements et provisions	-	-	-		
Investissement	860 667.20	639 136.84	1 046 993.10	-25.74%	61.04%
001 - Déficits reportés	-	-	-		
020 - Dépenses imprévues	-	-	-		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	292.00		
041 - Opérations patrimoniales	15 060.00	-	-		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-		
16 - Emprunts et dettes assimilées	188 688.33	165 984.09	174 500.00	-12.03%	95.12%
20 - Immobilisations incorporelles	22 560.00	6 045.00	55 665.00	-73.20%	10.86%
204 - Subventions d'équipement versées	154 166.48	154 995.36	209 000.00	0.54%	74.16%
21 - Immobilisations corporelles	116 259.15	157 964.31	240 034.37	35.87%	65.81%
23 - Immobilisations en cours	351 845.34	141 601.28	327 501.73	-59.75%	43.24%
26 - Participations et créances rattachées	-	-	-		
27 - Autres immobilisations financières (micro-crédits)	12 087.90	12 546.80	40 000.00	3.80%	31.37%
Recettes	18 921 385.42	18 607 253.30	18 722 322.33	-1.66%	99.39%
Fonctionnement	17 635 155.89	17 541 185.05	17 499 901.00	-0.53%	100.24%
002 - Excédents reportés	2 844 454.69	2 415 766.02	2 415 766.02	-15.07%	100.00%
013 - Atténuations de charges	173 710.81	72 100.55	160 000.00	-58.49%	45.06%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	292.00		0.00%
70 - Produits des services	1 618 174.73	1 456 673.02	1 472 085.00	-9.98%	98.95%
74 - Dotations et subventions (dont subvention ville)	1 858 274.94	1 932 535.43	1 860 969.00	4.00%	103.85%
75 - Autres produits de gestion courante	11 139 152.67	11 664 110.03	11 590 788.98	4.71%	100.63%
77 - Produits exceptionnels	1 388.05	-	-	-100.00%	
78 - Provisions	-	-	-		
Investissement	1 286 229.53	1 066 068.25	1 222 421.33	-17.12%	87.21%
001 - Excédents reportés	377 740.71	425 562.33	425 562.33	12.66%	100.00%
021 - Virement de la section de fonctionnement	-	-	-		
024 - Produits des cessions des immobilisations	-	-	-		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	544 966.92	549 761.57	575 759.00	0.88%	95.48%
041 - Opérations patrimoniales	15 060.00	-	-		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	324 967.79	70 025.10	70 000.00	-78.45%	100.04%
13 - Subventions d'investissement	2 000.00	-	98 600.00	-100.00%	0.00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	9 206.21	8 172.45	12 500.00	-11.23%	65.38%
27 - Autres immobilisations financières (micro-crédits)	12 287.90	12 546.80	40 000.00	2.11%	31.37%
Résultat de fonctionnement	2 415 766.02	2 718 057.34			
Résultat d'investissement	425 562.33	426 931.41			

III.1 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 2,60 % par rapport à 2024.

Les évolutions des chapitres principaux sont détaillées ci-après.

III.1.1 Charges à caractère général – Chapitre 011

Ce chapitre est en diminution de 2,88 %, soit 85 k€.

- ✓ Les fluides (eau, électricité, chauffage) sont en baisse de 58 k€, soit – 19,79 %, pour un total de 234 k€. En effet, les prix de l'électricité et du gaz ont fortement reflué, après leur envolée en 2022.
- ✓ Les frais de location immobilière sont en baisse de 65 k€. Néanmoins, cette baisse est en trompe l'œil. Elle est liée à la diminution des loyers facturés par le Service Hébergement Logement Accompagné (SHLA) aux différents dispositifs de l'Agora, en raison de la baisse des coûts énergétiques notamment.
- ✓ Les frais liés à l'entretien des bâtiments baissent de 5 k€, pour un total de 145 k€.
- ✓ Les frais liés aux dépenses de mutualisation hors personnel augmentent de 8 k€ et s'élèvent à 380 k€.
- ✓ Enfin, les dépenses d'alimentation sont en augmentation de 32 k€, pour un total de 382 k€, alors que le nombre de repas confectionnés est resté relativement stable (70 045 repas en 2025, 69 520 en 2024). Cette augmentation est liée à la hausse du coût des denrées alimentaires, ainsi qu'à l'augmentation de la part de produits bio ou issus de labels, pour la mise en conformité avec la loi EGalim.

III.1.2 Dépenses de personnel – Chapitre 012

Les dépenses de personnel du budget principal sont en hausse de 2 %, soit 181 k€ par rapport à 2024.

Cette évolution s'explique principalement par :

- ✓ L'effet année pleine du coût des revalorisations salariales locales, qui s'élève à 74 k€ en 2025 pour le Budget Principal le CCAS (le coût pour une année pleine est de 148 k€). Ce surcoût est compensé par la Ville de Besançon via la subvention.
- ✓ La hausse du taux de cotisation CNRACL, qui a impacté le budget principal à hauteur de 139 k€ environ
- ✓ Les dépenses de personnel mutualisées sont en augmentation de 17 k€, pour un coût de 1,15 M€.

III.1.3 – Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 042

Ce chapitre est en hausse de 0,88 %. Il est constitué des dotations aux amortissements qui sont en légère hausse de 5 k€, pour un montant total de 550 k€.

III.1.4 Autres charges de gestion courante – Chapitre 65

Sont enregistrées dans ce chapitre les subventions aux associations ou autres établissements, les secours d'urgence versés aux usagers, et depuis 2024, les subventions d'équilibre versées aux Budgets annexes. Cette enveloppe est en baisse de 19,13 %, soit 494 k€. La variation s'explique par :

- ✓ Le montant total des subventions d'équilibre versées aux Budgets annexes s'élève à 1,29 M€, contre 1,76 M€ en 2024. La subvention versée au budget Aide à domicile baisse de 544 k€, notamment en raison de la mise en œuvre des exonérations de cotisations sociales directement dans les paies.

- ✓ Les secours versés aux usagers sont en baisse de 17 k€ et s'établissent en 2025 à 238 k€.
- ✓ Les subventions versées aux associations et autres organismes privés (hors COS) sont en baisse de 3 k€ et s'élèvent à 451 k€.
- ✓ La subvention versée au Comité des Œuvres Sociales (COS) est stable et s'établit à 60 k€.
- ✓ Des admissions en non-valeur ont été enregistrées en 2025 pour 3 k€, contre 10 k€ enregistrés en 2024.

III.1.5 Charges exceptionnelles – Chapitre 67

En M57, ce chapitre devient très peu utilisé, contrairement en M14, dans laquelle les subventions aux budgets annexes et autres charges exceptionnelles diverses étaient comptabilisées en chapitre 67.

Les dépenses de ce chapitre correspondent ainsi uniquement aux annulations de titres de recettes émis sur des exercices antérieurs, pour un montant de 4 k€.

III.2 Dépenses d'investissement

Les dépenses de cette section sont en baisse de 25,74 %, soit 222 k€. Le bilan des opérations d'équipements est indiqué en partie II.3.1. La baisse marquée est liée à l'achèvement des travaux de rénovation du siège en 2024. Des factures ont néanmoins été réglées en 2025 pour un montant de 113 k€. Quelques factures seront encore à régler sur l'exercice 2026 (41 k€ ont été reportés).

III.3 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont en baisse de 0,53 %, soit 94 k€.

III.3.1 Résultat reporté – Chapitre 002

Ce chapitre est en baisse de 15,07 %, soit 429 k€. L'exercice 2024 avait en effet été marqué par une dégradation du résultat de ce montant.

III.3.2 Produits des services – Chapitre 70

Ce chapitre est constitué d'une partie des recettes liées à l'activité des services, mais également les remboursements de frais au CCAS par différentes structures. La baisse de – 9,98 % de ces recettes, soit - 162 k€, s'explique principalement par :

- ✓ Un remboursement de la rémunération d'un agent mis à disposition de la ville avait été perçu en 2024 pour un montant de 36 k€. Cette mise à disposition étant arrivée à son terme, l'agent a réintégré le CCAS qui en supporte donc à nouveau le coût.
- ✓ Des facturations internes entre le Budget Principal et les Budgets Annexes, ou à l'intérieur du Budget principal entre services, en baisse de 15 k€ par rapport à 2024. Celle-ci est essentiellement liée à la baisse du coût de l'énergie.
- ✓ Les produits des services, facturés aux usagers, sont en baisse apparente de 25 k€, et s'établissent à 566 k€. Néanmoins, cette baisse est en réalité en trompe l'œil, car la comptabilisation des loyers payés par les usagers des dispositifs tarifés de l'Agora et les Etudiants en logement intergénérationnel en résidence autonomie ont été comptabilisés sur le chapitre 75 en cours d'année 2024, à la demande du Service de Gestion Comptable du Grand Besançon, car ce chapitre est en réalité plus approprié. Les recettes usagers liées à la téléassistance et aux repas servis en Résidences autonomie sont en hausse respectivement de 18 k€ et de 7k€.

III.3.3 Dotations, subventions et participations – Chapitre 74

Ce chapitre est en augmentation de 4 %, soit 74 k€. Les principales évolutions et dotations sont les suivantes :

- ✓ Les recettes perçues de la part du Département du Doubs sont en baisse de 26 k€. La subvention versée à la Maison des Seniors est stable et s'élève à 156 k€. Les crédits perçus de la part de la Conférence des Financeurs sont en baisse de 35 k€ en 2025, et s'établissent à 33 k€. Ils sont fluctuants et dépendent des projets déposés par le CCAS, de leur calendrier et du choix de la Conférence des Financeurs. Les autres recettes sont notamment liées aux dispositifs « Accompagner pour Habiter » et « Logement D'Abord » (120 k€ au global, en stabilité), et l'accompagnement des personnes sans résidence stable (118 k€, en hausse de 8 k€). Enfin, 22 k€ ont été versés au titre du Conseil Local en Santé Mentale (CLSM).
- ✓ Les recettes perçues de la part de l'Etat sont en hausse de 70 k€. Les différents financements de l'Etat alloués pour le Contrat Local de Santé Mentale (CLSM) sont en hausse de 62 k€. Néanmoins, une large de partie de ces crédits nouveaux sont non reconductibles. Les principaux financements de l'Etat sont les suivants :
 - 95 k€ pour chacun des Groupes d'Entraide Mutuelle
 - 149 k€ pour le CLSM
 - 637 k€ pour les différents dispositifs d'Hébergement Logement de l'Agora (en baisse de 41 k€)
 - 395 k€ pour le SAAS (en hausse de 29 k€)

III.3.4 Autres produits de gestion courante – Chapitre 75

La subvention de la ville augmente de + 420 k€ par rapport à 2024, et intègre les principales variations suivantes :

- Effet année pleine des mesures de revalorisation salariales locales pour un montant de 178 k€ (total de 356 k€ pour une année complète, ces mesures se sont appliquées au 1^{er} juillet 2024).
- Coût 2025 des mesures d'harmonisation de certains régimes indemnitaires, soit 68 k€
- Augmentation de + 1,5 % de la subvention sur la base du périmètre constant, soit environ 159 k€, pour permettre au CCAS d'absorber une partie des effets de l'inflation et Glissement Vieillesse Technicité. Pour mémoire, ce taux a été appliqué tout au long du mandat 2020-2026.

III.3.5 Recettes exceptionnelles – Chapitre 77

Très peu de recettes sont maintenant comptabilisées dans ce chapitre. En 2024, aucun produit exceptionnel n'a été constaté.

III.4 Recettes d'investissement

Les recettes de cette section sont en baisse de 17,12 %, soit 220 k€. Cette évolution est principalement la conséquence des éléments suivants :

- La hausse de l'excédent reporté, de 48 k€.
- Le chapitre 10 – Dotations, fonds divers, réserve, baisse de 255 k€, en raison de la baisse des recettes liées au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA). En effet, comparativement aux exercices antérieurs, le CCAS a réalisé moins de travaux, ce qui a donné logiquement lieu à moins de FCTVA.

III.5 Résultat de fonctionnement

L'exercice 2025 se solde donc par un résultat positif de 2 718 057,34 €, en augmentation de 302 291,32 € par rapport au montant repris en 2025, qui était de 2 415 766,02 €.

Après une tendance baissière négative entre 2022 et 2024, le résultat de fonctionnement a donc augmenté en 2025. L'évolution du résultat annuel (hors reprise de l'excédent N-1), en neutralisant la cession de la résidence autonomie Henri Huot, et les 540 k€ issus de la reprise de provision mais laissés en fonctionnement en 2022 compte tenu du début des tensions budgétaires, est donc la suivante :

2022 : - 311 k€ | 2023 : - 431 k€ | 2024 : - 429 k€ | 2025 : 302 k€

L'affectation du surplus généré par la cession du bâtiment Huot sera décidée ultérieurement.

III.6 Résultat analytique par service

	2024			2025			Evolution du reste à charge
Service	Dépenses	Recettes	Reste à charge	Dépenses	Recettes	Reste à charge	
00100 - Dépenses transversales	3 367 441	13 886 305	- 10 518 864	2 819 855	13 771 309	- 10 951 453	- 432 590
00200 - Personnel mutualisé	1 500 399	-	1 500 399	1 533 260	-	1 533 260	32 861
00300 - Personnel affecté services généraux	-	-	-	-	-	-	-
00400 - Emplois aidés	24 776	-	24 776	33 413	-	33 413	8 637
10000 - Direction Générale	350 699	57 510	293 189	409 565	58 133	351 433	58 243
13000 - Santé Sociale Handicap	620 640	313 104	307 536	673 313	371 483	301 830	- 5 706
20000 - Direction des Solidarités	182 040	-	182 040	205 899	1 561	204 337	22 297
20400 - Antennes Sociales de Quartier	1 491 535	125 569	1 365 966	1 697 063	125 283	1 571 780	205 814
22100 - Aides Secours et Subsistance	525 725	7 990	517 735	526 430	15 630	510 800	- 6 935
23200 - SAAS / Glacis	1 227 511	557 089	670 421	1 182 963	565 665	617 298	- 53 124
24000 - Hébergement Logement Accompagné	540 094	535 954	4 140	486 207	489 529	- 3 322	- 7 462
24100 - Résidence sociale Agora	485 252	241 203	244 049	466 388	254 485	211 902	- 32 147
24300 - Hébergement d'Urgence Agora	506 447	233 350	273 097	514 414	217 377	297 038	23 940
24400 - Maison Relais	171 539	178 425	- 6 886	180 892	177 938	2 954	9 840
24500 - Logement Temporaire accompagné	133 856	59 741	74 114	120 785	51 967	68 818	- 5 297
24700 - Maison relais Agora	389 046	311 490	77 556	369 270	319 268	50 001	- 27 555
28000 - MSAP / France Services	394 690	62 151	332 539	368 424	72 658	295 767	- 36 772
30000 - Secrétariat Général	1 210 565	58 994	1 151 571	1 159 394	13 093	1 146 301	- 5 270
32911 - Bâtiment Henri Huot	2	-	2	-	-	-	- 2
35100 - Personnel affecté services généraux	-	-	-	-	-	-	-
40000 - Direction de l'Autonomie	128 219	10 779	117 441	190 385	19 281	171 104	53 664
40400 - Mission intergénération	178 926	-	178 926	4	-	4	- 178 922
40500 - Mission accessibilité	110 572	47 614	62 958	72 308	37 735	34 572	- 28 386
41130 - Téléassistance	103 030	115 246	- 12 216	97 117	134 006	- 36 888	- 24 672
41140 - Sos Petits dépannages	2 131	-	2 131	169	-	169	- 1 962
43100 - Espace Ponsot	1 510	-	1 510	-	-	-	- 1 510
43200 - Cuisine des RA	738 552	508 264	230 288	770 468	516 168	254 300	24 012
43800 - Logements étudiants	47 722	95 971	- 48 249	76 357	115 843	- 39 487	8 763
45300 - Maison des Seniors	786 468	228 406	558 062	868 785	212 774	656 011	97 949
Total général	15 219 390	17 635 156	-2 415 766	14 823 128	17 541 185	-2 718 057	- 302 291

Les évolutions les plus importantes sont expliquées dans les paragraphes ci-dessous :

III.6.1 Antennes sociales de quartier

Le reste à charge du service augmente de 206 k€ en 2025. Cette évolution est principalement due aux dépenses de personnel en augmentation de 204 k€, en raison de la hausse du taux de cotisation CNRACL, de l'effet année pleine des mesures de revalorisation salariale. Les recettes de ce service sont restées stables et s'établissent à 125 k€. Le coût de celui-ci est donc essentiellement à la charge de la ville au travers de la subvention allouée au CCAS.

III.6.2 Missions intergénérationnelles

Ce service n'est plus utilisé depuis 2025, les agents ont été réaffectés sur d'autres services et un agent est également parti en disponibilité.

III.6.3 Maison des seniors

Le reste à charge de ce service est en augmentation de 98 k€. Des travaux d'un montant de 15 k€ ont été effectués au sein des locaux, alors qu'aucune dépense de ce type n'avait eu lieu en 2024. Les dépenses de personnel sont en évolution de 34 k€.

III.6.4 Direction générale

Le reste à charge est en augmentation de 58 k€. Cette évolution est liée à des modifications d'imputation de deux agents, auparavant comptabilisés sur d'autres services.

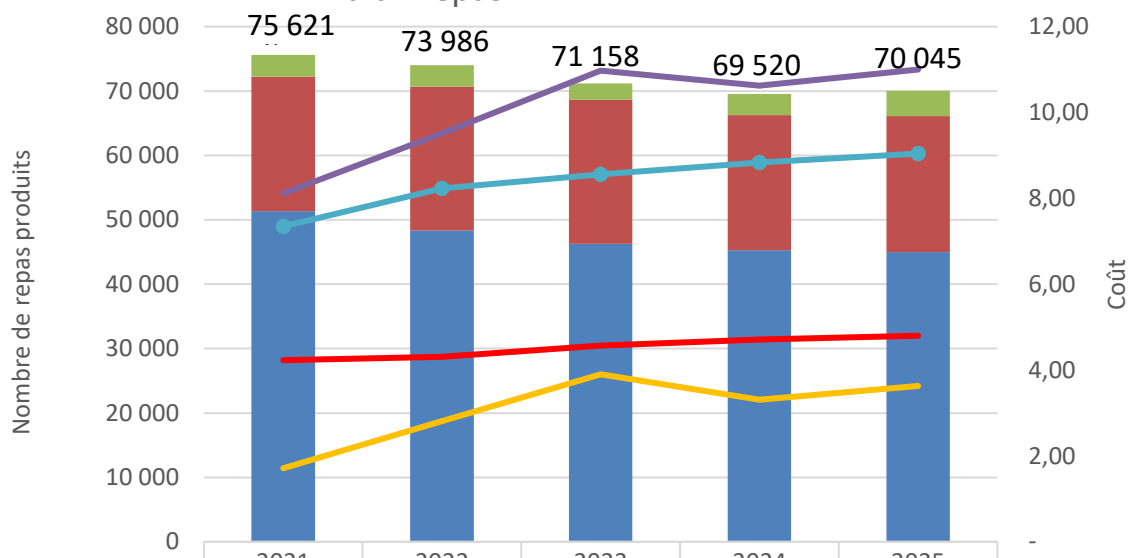
III.6.5 Dépenses transversales

Ce service comptabilise des dépenses et des recettes qui ne sont pas reliées à un service ou une direction en particulier : dotations aux amortissements, subvention versée par la ville, certaines assurances, les charges financières, etc... la baisse du reste à charge constatée est essentiellement liée à l'augmentation de la subvention versée par la ville.

III.6.6 Cuisine des Résidences autonomie

Le reste à charge est en augmentation de 24 k€. Le graphique ci-dessous met en évidence une hausse du coût restant à la charge du CCAS, par repas fabriqué, de 32cts. Néanmoins, celui-ci reste inférieur de 27 cts au pic observé en 2023. Globalement, le nombre de repas produits est stable. Il est à noter que 10 k€ supplémentaires ont été alloués au budget 2025 pour permettre d'augmenter la part de produits bio et / ou bénéficiaire d'un label de qualité, pour répondre aux exigences de la loi EGalim.

Coûts de production et de service d'un repas



Autres repas	3396	3300	2520	3273	3924
Nombre de repas BJA	20905	22345	22345	20950	21165
Nombre de repas résidents	51320	48340	46293	45297	44956
Coût de production et de service par repas	8,12	9,51	10,98	10,62	11,00
Prix de vente moyen usager	7,35	8,23	8,56	8,84	9,04
Prix de vente BJA	4,23	4,31	4,57	4,71	4,80
Reste à charge CCAS par repas	1,71	2,81	3,90	3,31	3,63

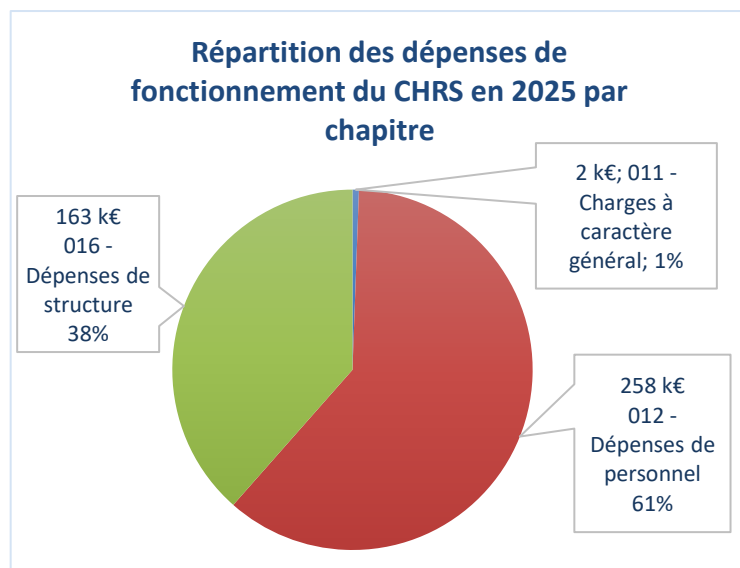
La catégorie « autres repas » correspond aux repas vendus aux visiteurs en résidence, mais également aux agents.

Le CCAS vend également une partie de sa production à la Boutique de Jeanne Antide pour la restauration sociale du midi.

IV. BUDGETS ANNEXES

IV.1 Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) – Un résultat à nouveau déficitaire

	2024		2025		
	Réalisé	Réalisé	Total Budget Voté	Evolution Réalisé 2024-2025	Taux d'exécution du Budget 2025
Dépenses	436 687.26	426 328.06	451 028.00	-2.37%	94.52%
Fonctionnement	434 778.26	422 999.46	443 275.00	-2.71%	95.43%
011 - Charges à caractère général	3 680.76	2 427.84	4 614.00	-34.04%	52.62%
012 - Dépenses de personnel	268 847.57	257 751.71	270 611.00	-4.13%	95.25%
016 - Dépenses de structure	162 249.93	162 819.91	168 050.00	0.35%	96.89%
Investissement	1 909.00	3 328.60	7 753.00	74.36%	42.93%
003 - Excédent prévisionnel d'investissement	-	-	-		
14 - Provisions réglementées	-	-	-		
16 - Emprunts et dettes assimilées	916.68	916.68	917.00	0.00%	99.97%
20 - Immobilisations incorporelles	-	-	-		
21 - Immobilisations corporelles	992.32	2 411.92	6 836.00	143.06%	35.28%
Recettes	403 499.25	423 411.29	461 028.00	4.93%	91.84%
Fonctionnement	393 144.50	410 807.75	443 275.00	4.49%	92.68%
002 - Excédent reporté	23 229.00	4 347.75	4 347.75	-81.28%	100.00%
017 - Produits de la tarification	304 849.00	338 579.00	370 629.25	11.06%	91.35%
018 - Autres produits d'exploitation	64 819.00	67 881.00	68 298.00	4.72%	99.39%
019 - Produits financiers et non encaissables	247.50	-	-	-100.00%	
Investissement	10 354.75	12 603.54	17 753.00	21.72%	70.99%
001 - Excédent reporté	2 855.38	8 445.75	8 445.75	195.78%	100.00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	214.27	72.56	-	-66.14%	
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	-	4 818.25		
28 - Amortissements	7 285.10	4 085.23	4 489.00	-43.92%	91.01%
Résultat de fonctionnement	- 41 633.76	- 12 191.71			
Résultat d'investissement	8 445.75	9 274.94			



Les dépenses de structure sont en légère hausse de 0,35 %, soit 1 k€. Elles sont constituées principalement des frais de location des locaux (+ 3 k€, en raison de l'application de l'Indice de Révision des Loyers de + 3,26 %), de l'achat des chèques d'accompagnement personnalisés (38 k€, + 1 k€) délivrés aux usagers, ainsi que la contribution au coût des services supports (32 k€, - 6 k€). La quote-part du coût des services supports imputée au CHRS est ainsi en baisse par rapport à 2024, en raison de la baisse du poids des effectifs du CHRS par rapport aux effectifs totaux du CCAS, servant de base de calcul pour la ventilation. Des dépenses d'entretien de locaux ont été effectuées en 2025 pour un montant de 3 k€, alors qu'aucune dépense n'avait été faite en 2024.

Les dépenses de personnel sont en baisse de 4,13 %, soit - 11 k€. Cette baisse est essentiellement liée au paiement une partie de l'année seulement d'honoraires de psychologue (financement spécifique ARS). Le recours à un psychologue reprend en 2026 avec un autre professionnel. Cette sous-consommation est toutefois sans impact sur le résultat, car les honoraires sont entièrement financés par l'ARS, et le financement 2025 a été réduit à hauteur du besoin. Le coût de la hausse du taux de cotisation CNRACL ainsi que du versement mobilité est d'environ 3 k€.

Les charges à caractère général sont en baisse de 34,04 %, mais l'enveloppe reste très limitée puisqu'elle s'établit à 2,5 k€. Les principales dépenses sont alimentaires et relatives à l'achat de diverses petites fournitures.

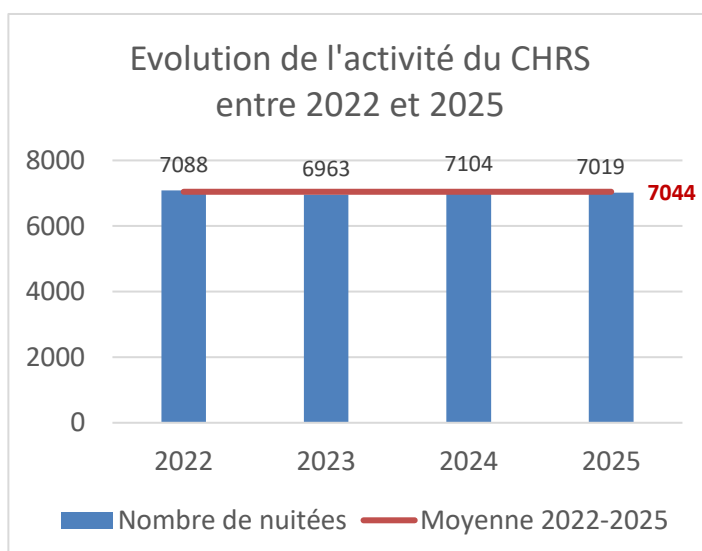
En ce qui concerne les dépenses d'investissement, des acquisitions ont été effectuées pour 2,5 k€ : achat de mobilier diverses petites immobilisations.

Les produits de la tarification, en intégrant l'excédent reporté, sont en hausse de 15 k€ par rapport à 2024, soit + 4,52 %. Le financement 2025 intégrait environ 5 k€ de Crédits Non Reconductibles (CNR).

Les autres produits de la tarification sont en hausse de 3 k€. Ils sont composés de la participation des usagers, qui est calculée en fonction de leurs ressources, et qui s'élève à 48 k€ en 2025, en augmentation de 17 k€, ce qui a permis de limiter le déficit 2025. Des crédits ont également été versés par l'ARS pour permettre le recours à une psychologue, à hauteur de 19 k€.

L'exercice 2025 se solde donc par un résultat de fonctionnement à nouveau déficitaire, toutefois dans des proportions moindres qu'en 2024. Le déficit 2025 s'élève donc à - 12 191,71 €, contre - 41 633,76 € en 2024. Il avait été proposé d'apurer le déficit 2024 par un recours à la réserve de compensation, dont le solde est ainsi nul à ce jour.

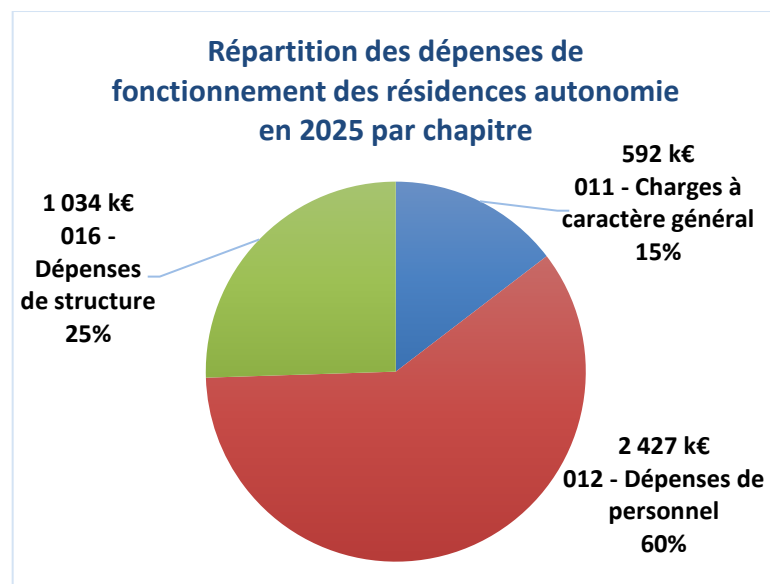
L'activité de ce service est en très légère diminution par rapport à 2024 comme en témoigne le nombre de nuitées présentées dans le graphique ci-dessous. L'activité est également légèrement inférieure à la moyenne 2022-2025.



Le coût moyen à la nuitée du dispositif CHRS est de 60,26 € en 2025, contre 61,20 € en 2024. Le taux d'activité 2025 s'élève à 96,08 %, soit environ 19,22 usagers accompagnés à temps plein. Le coût par usager « temps plein » s'élève donc à 22 008 €, contre 22 434 € en 2024.

IV.2 Résidences autonomie – Amélioration du niveau d'activité et légère augmentation du déficit

	2024		2025		
	Réalisé	Réalisé	Total Budget Voté	Evolution Réalisé 2024-2025	Taux d'exécution du Budget 2025
Dépenses	4 369 672.34	4 601 166.44	5 211 831.02	5.30%	88.28%
Fonctionnement	3 776 591.72	4 053 231.08	4 289 256.09	7.33%	94.50%
011 - Charges à caractère général	731 830.59	591 968.14	636 306.00	-19.11%	93.03%
012 - Dépenses de personnel	2 291 723.36	2 427 422.17	2 437 733.00	5.92%	99.58%
016 - Dépenses de structure	753 037.77	1 033 840.77	1 215 217.09	37.29%	85.07%
Investissement	593 080.62	547 935.36	922 574.93	-7.61%	59.39%
Apport au fonds de roulement d'investissement (excédent annuel d'investissement)		135 331.97			
Titre 1 - Remboursement des dettes financières	122 964.21	139 582.28	151 000.00	13.51%	92.44%
Titre 2 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	470 116.41	408 353.08	771 574.93	-13.14%	52.92%
Titre 3 - Autres emplois	-	-	-		
Recettes	4 456 215.72	4 718 796.93	5 211 831.02	5.89%	90.54%
Fonctionnement	3 863 135.10	4 035 529.60	4 289 256.09	4.46%	94.08%
031 - Excédents reportés	35 008.90	-	91 963.09	-100.00%	0.00%
017 - Produits de la tarification	2 756 611.33	2 912 302.21	2 745 093.91	5.65%	106.09%
018 - Autres produits d'exploitation	183 223.16	270 636.45	184 000.00	47.71%	147.09%
019 - Produits financiers et non encaissables	888 291.71	852 590.94	1 268 199.09	-4.02%	67.23%
Investissement	593 080.62	683 267.33	922 574.93	15.21%	74.06%
Prélèvement sur fonds de roulement d'investissement (déficit annuel d'investissement)	5 695.04		44 479.96	-100.00%	0.00%
Titre 1 - Augmentation des capitaux propres (FCTVA, subventions d'investissement, ...)	69 071.37	133 637.38	112 461.62	93.48%	118.83%
Titre 2 - Augmentation des dettes financières (Emprunts, cautions usagers)	330 753.49	329 722.71	515 706.35	-0.31%	63.94%
Titre 3 - Autres ressources	12 355.20	-	-	-100.00%	
Capacité d'autofinancement affectant le FRI (Amortissements - Reprises de subventions)	175 205.52	219 907.24	249 927.00	25.51%	87.99%
Résultat de fonctionnement	86 543.38	- 17 701.48			
Résultat d'investissement cumulé	45 301.96	180 633.93			



Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 7,33 %, soit 277 k€.

✓ **Les charges à caractère général sont en baisse de 19,11 %, soit 140 k€.**

Les dépenses sont essentiellement constituées des éléments suivants :

- Les dépenses d'eau, gaz, électricité, et chauffage urbain, s'élèvent à 436 k€, contre 553 k€ en 2024.
- Les fournitures liées aux travaux d'entretien des bâtiments et des appartements des résidents sont en baisse de 15 k€ et s'établissent à 62 k€.
- Les frais de blanchisserie s'élèvent à 30 k€, en léger repli de 2 k€ par rapport à 2024.
- Les autres services extérieurs (nature 6288), majoritairement constitués des frais d'enlèvement des ordures ménagères, s'élèvent à 32 k€ contre 40 k€ en 2024.

✓ **L'évolution des dépenses de personnel s'élève à + 5,92 %, soit 136 k€.**

Environ 25 k€ sont liés à la hausse du taux de cotisation CNRACL et du Versement mobilité, et 26 k€ sont liés au décès d'une agente ayant donné lieu à versement d'un capital décès.

✓ **Les dépenses de structure sont en hausse de 37,29 %, soit + 281 k€ :**

- Les dépenses de loyers et charges, facturés par Loge.GBM pour les résidences Hortensias et Marulaz, sont en hausse de 218 k€ et s'établissent à 260 k€. Cette hausse marquée est liée à la facturation des taxes foncières par Loge.GBM au titre de l'année 2025, ainsi qu'au titre de 2023 et 2024. Celles-ci avaient en effet été remboursées au CCAS mais les services de la DDFIP du Doubs ont signifié un refus aux demandes d'exonération qui leur avaient été adressées. Ce poste de dépense sera donc en diminution en 2026 par rapport à 2025 puisque seules les taxes 2026 seront réglées.
- Les dépenses d'entretien et contrats de maintenance des bâtiments sont en hausse de 14 k€, et s'établissent à 184 k€. L'effort financier consenti par le CCAS pour la modernisation constante de ses bâtiments, en particulier les appartements des résidents, s'est donc poursuivi et accru en 2025.
- Des admissions en non-valeur ont été réalisées pour 2 k€, contre 4 k€ en 2024.
- Les dépenses d'animation, dont une large part est financée par le forfait autonomie, sont en hausse de 5 k€, pour un coût total de 76 k€.

- Les taxes foncières acquittées pour les RA Lilas et Cèdres, propriété du CCAS, se sont élevées à 89 k€, en hausse de 2 k€, et leur remboursement a également été inscrit en recettes puisque le dégrèvement a été accordé pour les années précédentes.
- Le coût lié à l'assurance des risques statutaire a été imputé sur chacun des budgets du CCAS à compter de 2025, au prorata de la masse salariale. Il représente 23 k€ en 2025 pour les Résidences autonomie.
- Les dotations aux amortissements, conséquence des investissements réalisés au cours des années précédentes, mais également en 2025 en raison de l'introduction du prorata temporis, comme pour le Budget Principal, sont en augmentation de 48 k€ et s'établissent à 325 k€.

Les dépenses d'investissement (hors apport au fonds de roulement d'investissement) sont en baisse de 7,61 %, soit 45 k€. Les immobilisations et travaux s'établissent en 2025 à 408 k€. Le détail des immobilisations et travaux effectués en 2025 est indiqué en partie II.3.2. Une large part a été une nouvelle fois consacrée à la rénovation en profondeur de certains appartements. Le remboursement de capital pour les emprunts en cours s'est élevé à 122 k€, en augmentation de 15 k€ par rapport à 2024.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 4,46%, soit 172 k€.

✓ **Les produits de la tarification sont en hausse de 5,65 %, soit 156 k€ :**

L'évolution des recettes d'activité s'explique par :

- ✓ La hausse des tarifs de la section hébergement, décidée par le Département du Doubs, à hauteur de 3 % environ.
- ✓ La hausse de l'activité hébergement. Ainsi, le nombre de journées est passé de 90 640 en 2024 à 92 608 en 2025, ce qui a permis de générer environ 49 k€ de recettes supplémentaires.
- ✓ Le forfait de soin versé par l'ARS a été supérieur en 2025 de 47 k€ par rapport à 2024, notamment en raison de la reprise d'un excédent en 2024 qui a atténué le besoin de financement.
- ✓ **Les produits financiers et non encaissables, essentiellement constitués de la subvention versée par le budget principal aux sections d'hébergement et dépendance.** D'un montant de 544 k€ en 2024, celle-ci augmente légèrement en 2025 et s'établit à 569 k€. Par ailleurs, des remboursements d'indemnités journalières ont été enregistrés pour un total de 56 k€, contre 2 k€ en 2024. En effet, les recettes liées aux remboursements effectués de la part de l'assurance des risques statutaires (accidents du travail), sont maintenant comptabilisés directement sur le budget des Résidences autonomie (tout comme le coût de cotisation).

Les recettes d'investissement (hors prélèvement sur fonds de roulement et capacité d'autofinancement) sont en hausse de 15,89 %, soit + 64 k€.

- ✓ Des recettes de FCTVA ont été comptabilisées pour 64 k€, contre 69 k€ en 2024, soit une légère baisse.
- ✓ Une subvention d'équipement de la part de la Carsat a été comptabilisée pour 66 k€ en 2025, alors qu'aucun encaissement n'avait eu lieu en 2024.
- ✓ Un emprunt a été contracté pour le financement des investissements en 2025, pour un montant de 300 k€. Pour mémoire, l'emprunt mobilisé en 2024 s'élevait à 310 k€.

Résultat de fonctionnement de la section hébergement :

	Huot	Lilas	Cèdres	Hortensias	Marulaz	Total
Dépenses	47 617.50	682 511.64	747 075.20	748 407.04	834 321.66	3 059 933.04
011 - Charges à caractère général	1 263.41	155 005.30	130 340.38	111 359.93	191 307.92	589 276.94
012 - Dépenses de personnel		334 846.37	399 462.88	381 627.06	329 947.02	1 445 883.33
016 - Dépenses de structure	46 354.09	192 659.97	217 271.94	255 420.05	313 066.72	1 024 772.77
Recettes	10 119.11	674 000.00	712 177.41	504 194.79	684 806.70	2 585 298.01
017 - Produits de la tarification		528 599.40	543 574.09	432 541.24	541 261.60	2 045 976.33
018 - Autres produits d'exploitation	483.13	49 193.57	67 529.70	59 747.36	78 419.58	255 373.34
019 - Produits financiers et non encaissables (hors subvention du budget principal)	9 635.98	96 207.03	101 073.62	11 906.19	65 125.52	283 948.34
Résultat annuel (hors résultats reportés et hors subvention du budget principal)	- 37 498.39	- 8 511.64	- 34 897.79	- 244 212.25	- 149 514.96	- 474 635.03
Subvention du budget principal	37 498.39	8 511.64	34 897.79	244 212.25	149 514.96	474 635.03
Résultat final						-

Le montant de subvention du budget principal versé à la section d'hébergement est calculé afin de correspondre au plus juste des besoins. Un reste à charge apparaît pour la RA Huot, notamment en raison du paiement d'une facture énergie pour le bâtiment cédé à la ville, et en raison des écritures liées aux amortissements des biens pas encore totalement amortis ainsi qu'aux intérêts des emprunts en cours de remboursement.

Le tableau ci-dessous indique la moyenne du taux d'occupation par résidence.

	Huot	Lilas	Cèdres	Hortensias	Marulaz
2023	37 %	89 %	70 %	88 %	74 %
2024		92 %	84 %	91 %	76 %
2025		93 %	85 %	91 %	81 %

A titre indicatif, le taux d'occupation au 31/12/2025 est le suivant :

Lilas	Cèdres	Hortensias	Marulaz
92 %	87 %	88 %	86 %

Le taux d'activité de l'ensemble des résidences, en particulier concernant le Marulaz, a ainsi nettement augmenté en 2025 par rapport à 2024. Il est à noter également que le taux d'activité constaté fin décembre 2025 pour cette résidence est supérieur de 5 points au taux annuel 2025.

Résultat de fonctionnement de la section dépendance :

	Lilas	Cèdres	Hortensias	Marulaz	Total
Dépenses	120 370.43	120 411.83	112 277.84	110 159.59	463 219.69
011 - Charges à caractère général	27.71	27.59	25.75	25.22	106.27
012 - Dépenses de personnel	119 239.97	119 281.49	111 149.34	109 031.62	458 702.42
016 - Dépenses de structure	1 102.75	1 102.75	1 102.75	1 102.75	4 411.00
Recettes	84 446.68	101 004.32	88 735.42	95 025.70	369 212.12
017 - Produits de la tarification	82 388.12	99 533.54	87 214.18	93 569.14	362 704.98
018 - Autres produits d'exploitation	2 058.56	1 470.78	1 521.24	1 456.56	6 507.14
019 - Produits financiers et non encaissables	-	-	-	-	-
Résultat annuel (hors subvention du budget principal)	-35 923.75	-19 407.51	-23 542.42	-15 133.89	-94 007.57
Subvention du budget principal	35 923.75	19 407.51	23 542.42	15 133.89	94 007.57
Résultat final					0.00

Le reste à charge de la section dépendance des Lilas est plus élevé que celui des autres structures, puisque cette résidence accueille des personnes globalement moins dépendantes. Néanmoins, les dépenses des 4 structures en matière de personnel sont relativement proches.

Résultat de fonctionnement de la section soins :

	Lilas	Cèdres	Hortensias	Marulaz	Total
Dépenses	131 591.94	135 070.43	131 883.46	131 532.52	530 078.35
011 - Charges à caractère général	646.22	646.66	646.24	645.81	2 584.93
012 - Dépenses de personnel	129 781.47	133 259.52	130 072.97	129 722.46	522 836.42
016 - Dépenses de structure	1 164.25	1 164.25	1 164.25	1 164.25	4 657.00
Recettes	128 107.55	128 106.05	128 084.77	128 078.50	512 376.87
017 - Produits de la tarification	125 905.22	125 905.22	125 905.22	125 905.24	503 620.90
018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	2 202.33	2 200.83	2 179.55	2 173.26	8 755.97
019 - Produits financiers et non encaissables					-
Résultat	- 3 484.39	- 6 964.38	- 3 798.69	- 3 454.02	- 17 701.48

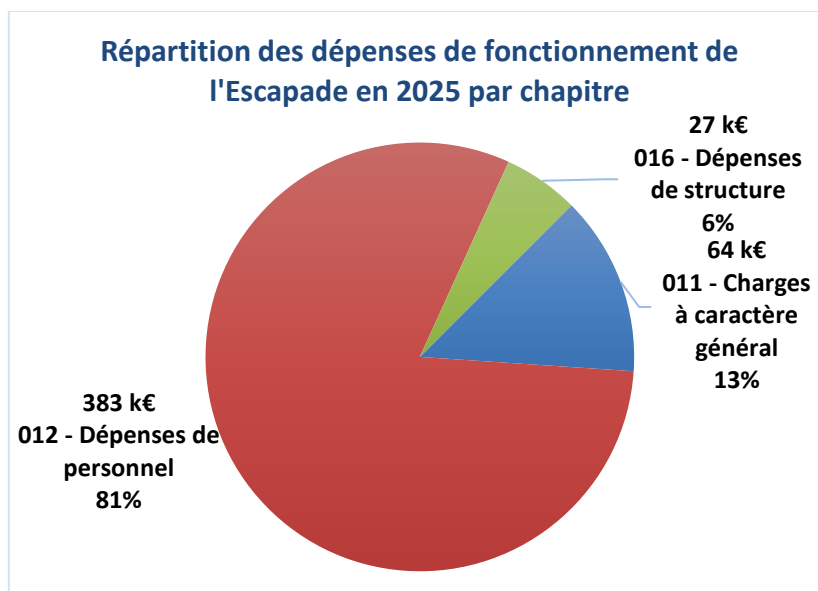
La section soins est en déficit de 17 701,48 €, contre un excédent en 2024 de 87 365,38 €, soit une dégradation importante de la situation financière. Il est à noter l'augmentation des dépenses de personnel de cette section entre 2024 et 2025 de 61 k€, notamment en raison de l'augmentation de l'absentéisme de ce service.

Le tableau ci-après présente les résultats d'exploitation 2024 et 2025 pour les sections **hébergement et dépendance** uniquement. La section soins, non subventionnée par le budget principal, est retirée. Les résultats reportés sont neutralisés, de même que les subventions perçues et remboursées. Autrement dit, il ne s'intéresse qu'à l'activité des années 2024 et 2025, et permet d'en apprécier l'équilibre. Il s'agit de la donnée permettant d'apprécier au plus juste le résultat annuel de ces établissements.

		Huot	Lilas	Cèdres	Hortensias	Marulaz	Total
2025	Dépenses	47 617.50	802 882.07	867 487.03	860 684.88	944 481.25	3 523 152.73
	Recettes	10 119.11	758 446.68	813 181.73	592 930.21	779 832.40	2 954 510.13
	Résultat annuel	- 37 498.39	- 44 435.39	- 54 305.30	- 267 754.67	- 164 648.85	- 568 642.60
2024	Dépenses	77 337.10	787 953.07	909 758.82	696 169.12	842 348.37	3 313 566.48
	Recettes	34 915.86	702 181.27	727 297.88	558 618.53	745 290.65	2 768 304.19
	Résultat annuel	- 42 421.24	- 85 771.80	- 182 460.94	- 137 550.59	- 97 057.72	- 545 262.29
	Evolution du résultat annuel	4 922.85	41 336.41	128 155.64	- 130 204.08	- 67 591.13	- 23 380.31

IV.3 Escapade – Une activité en hausse, tout comme le niveau de déficit

	2024	2025			
	Réalisé	Réalisé	Total Budget Voté	Evolution Réalisé 2024 2025	Taux d'exécution du Budget 2025
Dépenses	424 702.72	562 600.70	646 178.58	32.47%	87.07%
Fonctionnement	399 604.38	474 688.99	556 129.57	18.79%	85.36%
011 - Charges à caractère général	62 341.30	64 402.93	71 250.00	3.31%	90.39%
012 - Dépenses de personnel	319 664.43	383 227.23	413 155.00	19.88%	92.76%
016 - Dépenses de structure	17 598.65	27 058.83	71 724.57	53.76%	37.73%
Investissement	25 098.34	87 911.71	90 049.01	250.27%	97.63%
Apport au fonds de roulement d'investissement (excédent annuel d'investissement)					
Titre 1 - Remboursement des dettes financières	-	-	-		
Titre 2 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	25 098.34	87 911.71	90 049.01	250.27%	97.63%
Titre 3 - Autres emplois	-	-	-		
Recettes	481 687.70	596 383.97	646 178.58	23.81%	92.29%
Fonctionnement	456 589.36	508 472.26	556 129.57	11.36%	91.43%
031 - Excédents reportés	-	69 268.57	38 868.57		178.21%
017 - Produits de la tarification	279 781.09	255 602.50	266 515.43	-8.64%	95.91%
018 - Autres produits d'exploitation	448.66	100.95	10.00	-77.50%	1009.50%
019 - Produits financiers et non encaissables	176 359.61	183 500.24	250 735.57	4.05%	73.18%
Investissement	25 098.34	87 911.71	90 049.01	250.27%	97.63%
Prélèvement sur fonds de roulement d'investissement (déficit annuel d'investissement)	8 299.62	67 163.13	50 602.61	709.23%	132.73%
Titre 1 - Augmentation des capitaux propres (FCTVA, subventions d'investissement, ...)	3 958.42	2 983.29	-	-24.63%	
Titre 2 - Augmentation des dettes financières (Emprunts, cautions usagers)		-	19 766.40		0.00%
Titre 3 - Autres ressources	-	-	-		
Capacité d'autofinancement affectant le FRI (Amortissements - Reprises de subventions)	12 840.30	17 765.29	19 680.00	38.36%	90.27%
Résultat de fonctionnement	56 984.98	33 783.27			
Résultat d'investissement cumulé	50 602.61	- 16 560.52			



Les charges à caractère général concernent principalement les frais de transport des usagers. Les dépenses de structure correspondent principalement aux dotations d'amortissements et provisions.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 18,79 %, soit 75 k€.

- ✓ Les frais de personnel sont en hausse de 19,88 %, soit 64 k€. Le coût de la hausse du taux de cotisation CNRACL et du versement mobilité est d'environ 4 k€. L'essentiel de la hausse des dépenses est lié à l'augmentation de l'absentéisme.
- ✓ Les charges à caractère général sont en hausse de 2 k€ et s'établissent à 64 k€. Les dépenses principales sont des remboursements de frais de transport des usagers depuis les sections dépendance et soins vers l'hébergement, pour 44 k€. Des remboursements de frais vers le Budget Principal et le budget des Résidences autonomie sont également enregistrés pour un montant de 10 k€. Enfin, il est à noter également le coût de l'entretien des locaux par une entreprise de nettoyage pour un montant de 9 k€.
- ✓ Les dépenses de structure sont en hausse de 53,76 %, soit 10 k€. L'essentiel de la hausse est lié à l'augmentation des dotations aux amortissements (+ 5 k€), en raison des investissements réalisés en 2024 (remplacement de sols, vestiaire, évaluation externe). Une dépense nouvelle de 3 k€ a été comptabilisée pour la contribution du budget Escapade à l'assurance couvrant les risques statutaires (accidents du travail).

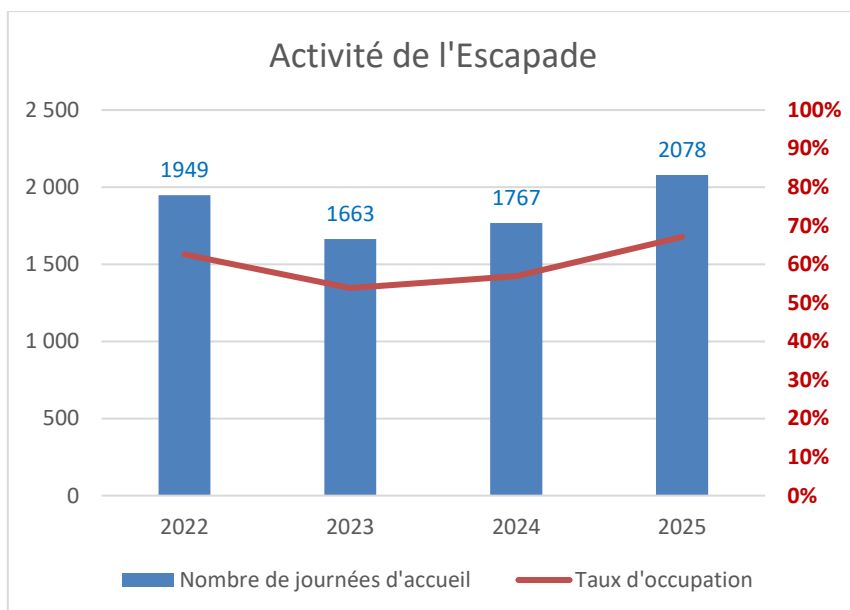
Des dépenses d'investissement ont été réalisées en 2025 à hauteur de 88 k€, pour le remplacement d'un véhicule permettant le transport des usagers (69 k€), ainsi que de l'achat de mobilier (notamment des fauteuils de repos pour les usagers).

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 11,36 %, soit 52 k€.

- ✓ Les produits de la tarification, en intégrant les excédents reportés, sont en hausse de 45 k€. Cette évolution est essentiellement la conséquence de la reprise des excédents 2023 et 2024 en 2025, alors qu'aucun résultat n'avait été repris en 2024, puisque le déficit 2022 avait été apuré par une reprise sur la réserve de compensation.

- ✓ Les produits financiers et non encaissables sont en hausse de 4,05 %, soit 7 k€. Cette évolution est principalement due à la subvention d'équilibre versée par le budget principal, en hausse de 12 k€ par rapport à 2024. Le montant des frais de transports facturés par la section hébergement aux sections dépendance et soin est en augmentation de 2 k€.

L'évolution de l'activité de ce service est indiquée ci-dessous. Elle est en légère augmentation mais reste tout de même faible. Les modalités de calcul de ce taux d'occupation ont été revues en fonction de celles retenues dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé début 2026, soit une base de 260 jours d'ouverture pour 13 places, ce qui équivaut à un total de 3 380 journées. Cette base commune permet à l'ARS une meilleure comparaison des taux d'activité des différentes structures au niveau régional. Auparavant, la base de calcul tenait compte du nombre de jours d'ouverture réel, soit entre 234 et 239 jours environ.



Evolution du résultat de la section d'hébergement :

	Réalisé 2024	Réalisé 2025
Dépenses	172 174.16	177 147.28
002 - Déficit reporté		-
011 - Charges à caractère général	20 098.17	19 988.41
012 - Dépenses de personnel	134 477.34	131 968.04
016 - Dépenses de structure	17 598.65	25 190.83
Recettes	70 005.07	78 064.41
002 - Excédents reportés	-	-
017 - Produits de la tarification	27 667.06	33 767.82
018 - Autres produits d'exploitation	288.88	100.95
019 - Produits financiers et non encaissables	42 049.13	44 195.64
Résultat	- 102 169.09	- 99 082.87

Le résultat est de –99 k€. Il est en légère diminution par rapport à 2024. La hausse des dépenses de structure est liée à la comptabilisation d'une quote-part de l'assurance des risques statutaires, ventilée sur tous les budgets à compter de 2025. Les produits de la tarification sont en hausse en raison de l'augmentation de l'activité.

Evolution du résultat de la section dépendance :

	Réalisé 2024	Réalisé 2025
Dépenses	64 541.38	85 174.65
002 - Déficits reportés	-	-
011 - Charges à caractère général	8 468.49	9 692.64
012 - Dépenses de personnel	56 072.89	74 916.01
016 - Dépenses de structure	-	566.00
Recettes	39 399.99	44 952.92
017 - Produits de la tarification	39 377.03	44 952.92
018 - Autres produits d'exploitation	22.96	-
019 - Autres produits financiers et non encaissables	-	-
Résultat	- 25 141.39	- 40 221.73

Le déficit de la section dépendance s'élève à – 40 k€, en évolution importante par rapport à 2024, de 15 k€. L'évolution est principalement due à l'augmentation des dépenses de personnel, en raison de l'absence de certains agents.

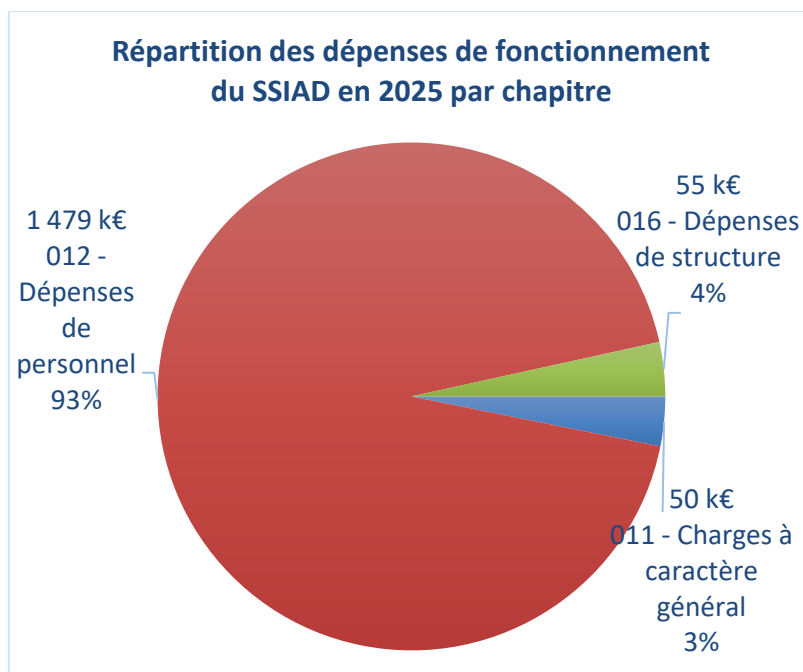
Evolution du résultat de la section soins :

	Réalisé 2024	Réalisé 2025
Dépenses	162 888.84	212 367.06
011 - Charges à caractère général	33 774.64	34 721.88
012 - Dépenses de personnel	129 114.20	176 343.18
016 - Dépenses de structure	-	1 302.00
Recettes	219 873.82	246 150.33
002 - Excédents reportés	-	69 268.57
017 - Produits de la tarification	212 737.00	176 881.76
018 - Autres produits d'exploitation	136.82	-
019 - Produits financiers et non encaissables	7 000.00	-
Résultat	56 984.98	33 783.27

L'exercice 2025 se solde par un déficit annuel de 35 485,30 €. Une fois les excédents 2023 et 2024 intégrés, le résultat devient positif et s'élève à 33 783,27 €. Les dépenses de personnel en sont hausse de 47 k€, en lien avec le contexte d'absentéisme évoqué précédemment. Les produits de la tarification sont en baisse car une partie des excédents reportés a été déduite de la dotation 2025 versée par l'ARS.

IV.4 Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) – Une activité en progression constante en raison des hausses de la capacité. Un résultat légèrement déficitaire.

	2024		2025		
	Réalisé	Réalisé	Total Budget Voté	Evolution Réalisé 2024-2025	Taux d'exécution du Budget 2025
Dépenses	1 363 301.56	1 617 128.03	1 691 993.00	18.62%	95.58%
Fonctionnement	1 280 019.83	1 583 551.50	1 645 493.00	23.71%	96.24%
031 - Déficit reporté	-	-	-		
011 - Charges à caractère général	53 484.81	49 920.29	63 200.00	-6.66%	78.99%
012 - Dépenses de personnel	1 203 533.16	1 479 039.97	1 517 171.00	22.89%	97.49%
016 - Dépenses de structure	23 001.86	54 591.24	65 122.00	137.33%	83.83%
Investissement	83 281.73	33 576.53	46 500.00	-59.68%	72.21%
033 - Apport au fonds de roulement d'investissement (excédent annuel d'investissement)		33 576.53	-		
Titre 2 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	83 281.73	-	46 500.00	-100.00%	0.00%
Recettes	1 458 135.36	1 608 281.60	1 691 993.00	10.30%	95.05%
Fonctionnement	1 374 853.63	1 574 705.07	1 645 493.00	14.54%	95.70%
031 - Excédent reporté	-	-	-		
017 - Produits de la tarification	1 373 157.42	1 548 512.22	1 633 542.00	12.77%	94.79%
018 - Autres produits d'exploitation	1 696.21	26 192.85	11 951.00	1444.20%	219.17%
019 - Produits financiers et non encaissables	-	-	-		
Investissement	83 281.73	33 576.53	46 500.00	-59.68%	72.21%
Prélèvement sur fonds de roulement d'investissement (déficit annuel d'investissement)	67 340.47		13 496.00	-100.00%	
Titre 1 - Augmentation des capitaux propres	2 878.46	13 661.53	12 400.00	374.61%	110.17%
Capacité d'autofinancement affectant le FRI (Amortissements - reprises de subventions)	13 062.80	19 915.00	20 604.00	52.46%	96.66%
Résultat de fonctionnement	94 833.80	- 8 846.43			
Résultat d'investissement cumulé	102 439.75	136 016.28			



Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 23.71 %, soit 304 k€.

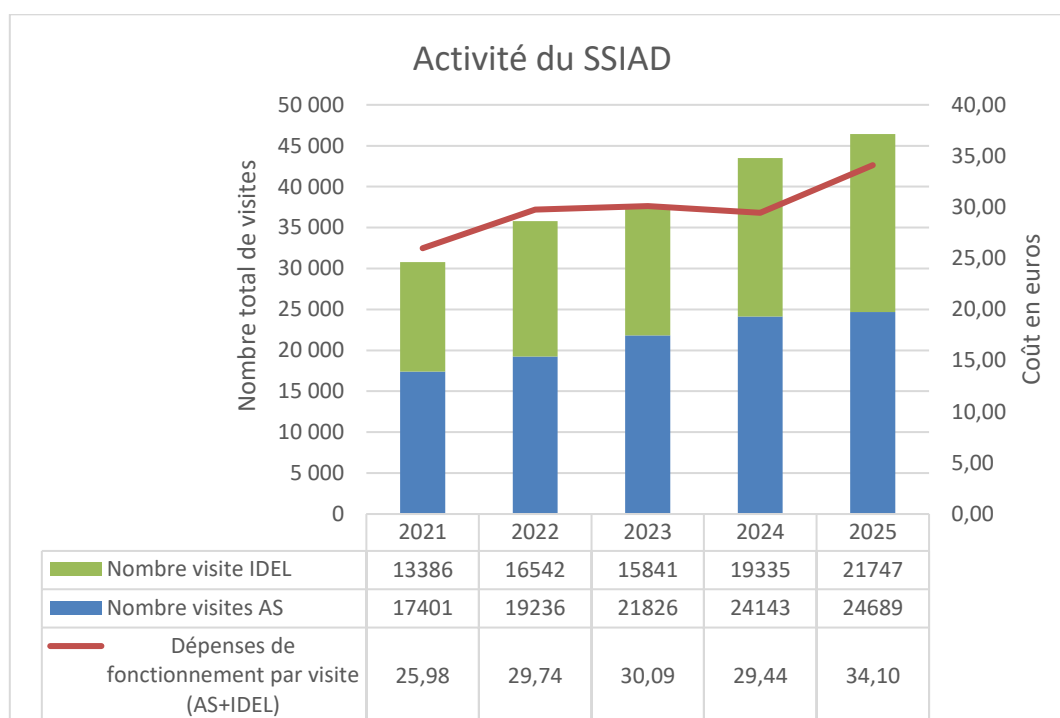
- ✓ Les charges à caractère général sont en baisse de 6,66 %, soit 4 k€. L'évolution est essentiellement liée aux remboursements de frais :
 - 30 k€ virés sur le Budget aide à domicile, car des Crédits Non Reconductibles ont été versés par l'ARS pour permettre la prise en charge d'une partie du coût de la formation d'Auxiliaires de Vie sociale au métier d'Aide-Soignante. Les CNR virés sur le budget Aide à domicile en 2024 s'élevaient à 32,5 k€.
 - 3,5 k€ remboursés au Budget principal, relatifs au coût de maintenance du logiciel de gestion des patients, contre 6 k€ en 2024.
 - 13 k€ remboursés au Budget principal, pour le coût d'entretien et de carburant des véhicules du service, en stabilité par rapport à 2024.
- ✓ Les dépenses de personnel sont en augmentation de 22,89 %, soit 276 k€. Cette évolution est notamment à rapprocher des différentes extensions de la capacité du service au cours de l'année 2024, qui ont nécessité à la fois un accroissement des effectifs, mais également un recours accru aux cabinets d'infirmiers libéraux. Le coût des honoraires versés aux infirmiers libéraux a augmenté de 116 k€ en 2025, pour s'établir à 348 k€.
- ✓ Les charges de structure sont en hausse de 32 k€. Les charges d'amortissement augmentent notamment de 7 k€ suite à l'acquisition de véhicules en 2024. Le coût des assurances des véhicules a augmenté de 4 k€. Il est à noter également la comptabilisation d'une quote-part du coût de l'assurance couvrant les risques statutaires (accidents du travail) sur le budget SSIAD au prorata de la masse salariale par rapport au total de la masse salariale du CCAS. Le coût de cette contribution s'élève à 12 k€. Les remboursements d'Indemnités Journalières effectués par l'assureur concernant le SSIAD sont également directement imputés sur ce budget et viennent atténuer le cas échéant le coût de l'assurance.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 14,54 %, soit 200 k€.

La forte évolution des recettes est liée à l'extension de la capacité de la structure à plusieurs reprises courant 2024, donc les financements ont été accordés en année pleine en 2025. Des financements supplémentaires ont également été accordés à hauteur de 45 k€, pour la prise en charge du coût lié à l'augmentation du taux de cotisation CNRACL notamment.

L'exercice 2025 se solde donc par un léger déficit de 9 k€. Celui-ci sera absorbé par une reprise sur la réserve de compensation des déficits créée à cet effet. Celle-ci s'élève au 1^{er} janvier 2026 à 270 k€.

Le graphique ci-dessous croise le total des dépenses de fonctionnement depuis 2021 avec le nombre total de visites d'Aides-soignants et d'Infirmiers libéraux (total des dépenses de fonctionnement divisé par nombre de visites).



On observe ainsi une augmentation constante du nombre de visites d'Aides-soignants et d'infirmiers, en lien notamment avec les différentes augmentations de capacité du service.

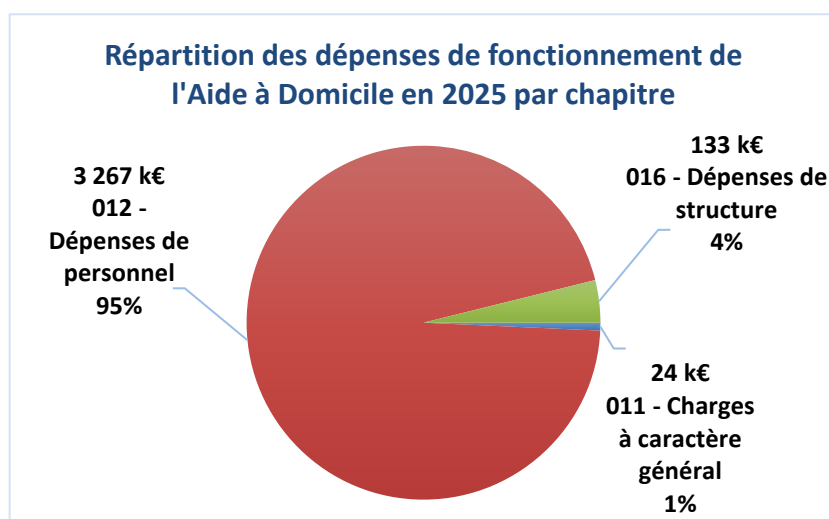
Le coût par intervention a fortement augmenté en 2022, en lien avec les différentes revalorisations salariales, dont la hausse du point d'indice de + 3,5 %. Celui-ci s'est ensuite stabilisé jusqu'en 2024, mais a à nouveau augmenté sensiblement en 2025, notamment en lien avec le recours accru aux cabinets d'infirmiers libéraux.

Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée en 2025

En effet, le renouvellement de 2 véhicules avait été prévu au programme d'investissement mais si les commandes ont bien été réalisées, la réception des véhicules ne sera faite qu'au cours de l'exercice 2026. Les crédits ont donc été reportés en 2026.

IV.5 Aide à domicile – Une forte réduction du déficit et une légère augmentation de l'activité

	2024	2025			
	Réalisé	Réalisé	Total Budget Voté	Evolution Réalisé 2024-2025	Taux d'exécution du Budget 2025
Dépenses	3 675 365.78	3 423 801.59	3 641 966.96	-6.84%	94.01%
Fonctionnement	3 656 708.48	3 423 801.59	3 619 252.00	-6.37%	94.60%
011 - Charges à caractère général	25 491.57	24 399.60	32 270.00	-4.28%	75.61%
012 - Dépenses de personnel	3 545 690.56	3 266 819.77	3 405 350.00	-7.87%	95.93%
016 - Dépenses de structure	85 526.35	132 582.22	181 632.00	55.02%	72.99%
Investissement	18 657.30	-	22 714.96		0.00%
003 - Excédent prévisionnel d'investissement	-	-	11 714.96		
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	-	-		
20 - Immobilisations incorporelles	-	-	8 000.00		
21 - Immobilisations corporelles	18 657.30	-	3 000.00		0.00%
Recettes	3 680 750.74	3 445 190.56	3 683 796.96	-6.40%	93.52%
Fonctionnement	3 656 708.48	3 423 801.59	3 661 082.00	-6.37%	93.52%
017 - Produits de la tarification	2 670 727.96	2 883 010.83	2 656 931.00	7.95%	108.51%
018 - Autres produits d'exploitation	60 634.08	160 405.38	369 549.00	164.55%	43.41%
019 - Produits financiers et non encaissables	925 346.44	380 385.38	634 602.00	-58.89%	59.94%
Investissement	24 042.26	21 388.97	22 714.96	-11.04%	94.16%
001 - Excédents reportés	6 616.75	5 384.96	5 384.96	-18.62%	100.00%
10 - Dotations, fonds divers, réserves	6 502.43	3 060.54	2 800.00		
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	-	-		
28 - Amortissements	10 923.08	12 943.47	14 530.00	18.50%	89.08%
Résultat de fonctionnement	-	-			
Résultat d'investissement	5 384.96	21 388.97			



Les dépenses de personnel représentent 95 % du total des dépenses de fonctionnement en 2025, puisque le service apporté ne nécessite que très peu de moyens autres que le travail effectué par les agents eux-mêmes.

Les dépenses de fonctionnement sont en diminution de 6,37 %, soit - 233 k€.

- ✓ Les charges à caractère général baissent de 4,28 %, soit 1 k€, mais le total de ce chapitre est faible en comparaison de la masse salariale. Il comprend les frais de téléphonie, les frais liés à l'entretien des véhicules facturés par le Parc Auto et Logistique, la maintenance du logiciel de facturation des usagers, ainsi que les commandes de gants et surchausses.
- ✓ Les dépenses de personnel sont en baisse importante de 7,87 %, soit 279 k€. Cette baisse est essentiellement liée à la mise en œuvre des exonérations de cotisation sociale au niveau des paies depuis le 1^{er} janvier 2025, suite à l'intervention d'un cabinet spécialisé. Il est à noter également que certains agents, en absence de longue durée, et inaptes à leurs fonctions, ont pu être reclassés ou ont pu bénéficier d'une admission à la retraite. La consommation de cette enveloppe correspond ainsi aux ressources nécessaires pour réaliser les heures d'intervention, soit 92 134 h (en hausse de 3 513 h) ainsi qu'aux diverses heures « improductives de recettes », durant lesquelles les agents sont payés mais le CCAS n'encaisse pas de recettes (analyse de la pratique, formations diverses, maladie, notamment). Le coût annuel total des mesures de revalorisation salariale locales sont de 76 k€, soit 38 k€ en 2025 puisque leur mise en œuvre avait été réalisée en cours d'année 2024, au 1^{er} juillet. On peut également noter qu'à la suite d'un audit réalisé en 2025, un pilotage plus fin, du suivi de l'activité et des moyens dédiés, a été mis en place.
- ✓ Les dépenses de structure augmentent de 55,02 %, soit 47 k€, et s'établissent à 133 k€. L'essentiel de la hausse est lié à la ventilation d'une quote-part de l'assurance des risques statutaires, pour un montant de 36 k€, les recettes liées aux remboursements d'Indemnités Journalières par l'assurance étant également imputées sur le budget Aide à domicile. Les frais de formation s'élèvent à 26 k€ (soit - 6 k€). Aucune dépense de communication n'a eu lieu sur l'exercice 2025 (contre 3k€ en 2024, et correspondaient aux frais liés à l'enquête de satisfaction). Des frais liés à l'intervention d'un cabinet spécialisé pour l'optimisation des cotisations sociales 2021 et 2024 pour un montant de 39 k€ ont été comptabilisés en 2025. Enfin, les dotations aux amortissements augmentent de 2 k€, en raison de l'acquisition de véhicules en 2025.

En matière d'investissement, aucune dépense n'a été réalisée en 2025.

Les recettes de fonctionnement sont en baisse de 6,37%, tout comme les dépenses. En effet, le budget est équilibré par le versement d'une subvention par le budget principal.

- ✓ La subvention versée par le budget principal est en baisse : de 924 k€ en 2024, elle passe à 380 k€ en 2025, en lien avec la mise en œuvre des exonérations de cotisations sociales et du reclassement ou départ en retraite de certains agents inaptes.
- ✓ Les produits de la tarification sont en hausse de 7,95 %, soit 212 k€, notamment en raison de la hausse du nombre d'heures produites.
- ✓ La hausse constatée sur le chapitre 018 provient principalement des éléments suivants :
 - La hausse des remboursements d'Indemnités Journalières de la part de la CPAM et de l'assureur couvrant les risques statutaires (notamment les accidents du travail). Les remboursements de la part de l'assureur étaient imputés sur le Budget principal jusqu'en 2024.

- Un remboursement de cotisations CNRACL d'un montant de 72 k€ a été perçu, au titre de l'exercice 2021, suite à l'intervention du cabinet spécialisé.

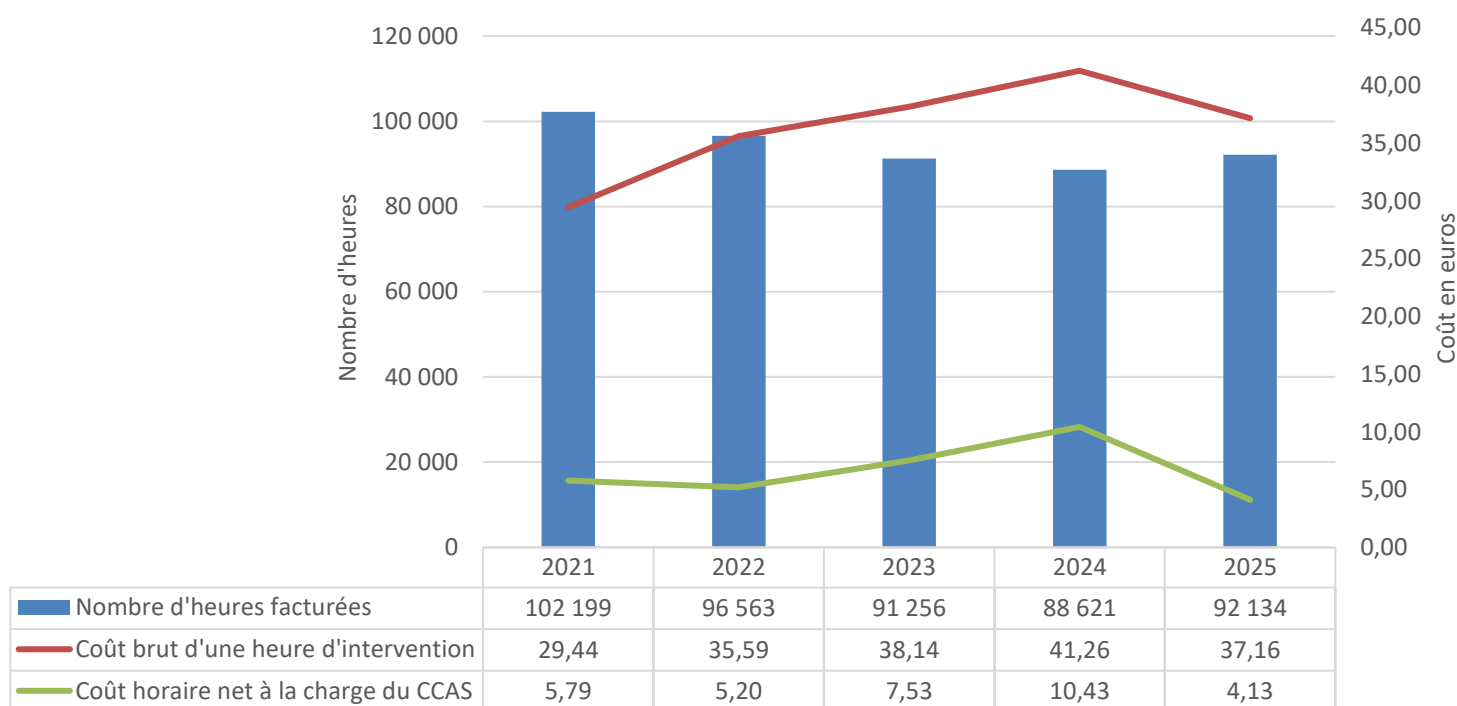
Le tableau ci-dessous permet de mettre en évidence l'évolution de la subvention d'équilibre versée par le Budget principal à l'Aide à domicile.

	2024		2025	
Dépenses	3 656 708		3 423 802	
Recettes	2 732 541		3 043 520	
Résultat	-	924 167	-	380 282

Le graphique ci-dessous permet de croiser l'activité avec le coût brut d'une heure d'intervention (total des dépenses de fonctionnement divisées par le nombre d'heures), et avec le coût horaire net à la charge du CCAS (subvention d'équilibre versée divisée par le nombre d'heures).

On observe ainsi une très nette diminution du coût horaire net à la charge du CCAS, pour les raisons évoquées précédemment (mise en œuvre des exonérations de cotisations sociales, reclassement ou départ en retraite de certains agents inaptes, notamment).

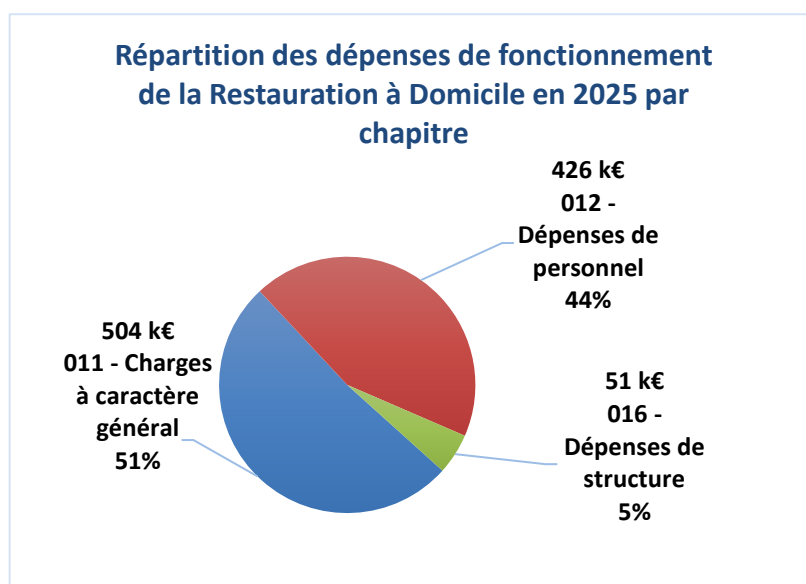
Activité de l'Aide à Domicile et coût horaire d'une heure



Les recettes d'investissement sont en baisse de 11,04 %, soit 3 k€, et s'établissent à 21 k€. Les amortissements augmentent de 2 k€ mais l'excédent reporté est en baisse de 1k€ et le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) diminue de 3,5 k€ (puisque moins d'investissements avaient été réalisés en 2024 qu'en 2023).

IV.6 Restauration à domicile – Augmentation de l'activité et du déficit

	2024		2025		
	Réalisé	Réalisé	Total Budget Voté	Evolution Réalisé 2024-2025	Taux d'exécution du Budget 2025
Dépenses	970 775.76	1 017 150.47	1 069 362.94	4.78%	95.12%
Fonctionnement	908 326.77	980 955.73	996 016.09	8.00%	98.49%
011 - Charges à caractère général	481 706.46	503 915.15	503 995.00	4.61%	99.98%
012 - Dépenses de personnel	389 944.13	426 335.55	435 157.00	9.33%	97.97%
016 - Dépenses de structure	36 676.18	50 705.03	56 864.09	38.25%	89.17%
Investissement	62 448.99	36 194.74	73 346.85	-42.04%	49.35%
001 - Déficits reportés	-	14 616.41	14 616.41		100.00%
003 - Excédent prévisionnel d'investissement	-	-	35 151.44		0.00%
14 - Provisions réglementées	40 956.76	-	-	-100.00%	
16 - Emprunts et dettes assimilées	21 492.23	21 578.33	21 579.00	0.40%	100.00%
21 - Immobilisations corporelles	-	-	2 000.00		0.00%
Recettes	997 116.11	1 054 002.38	1 069 362.94	5.71%	98.56%
Fonctionnement	949 283.53	980 955.73	996 016.09	3.34%	98.49%
002 - Excédents reportés	-	-	-		
017 - Produits de la tarification	673 046.21	691 379.43	665 000.00	2.72%	103.97%
018 - Autres produits d'exploitation	70 998.21	80 625.01	72 010.00	13.56%	111.96%
019 - Produits financiers et non encaissables	205 239.11	208 951.29	259 006.09	1.81%	80.67%
Investissement	47 832.58	73 046.65	73 346.85	52.71%	99.59%
001 - Excédents reportés	19 787.58	-	-	-100.00%	
10 - Apports, dotations et réserves	-	40 956.76	40 956.76		100.00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	-	-		
21 - Immobilisations corporelles	-	4 038.09	4 038.09		100.00%
28 - Amortissements	28 045.00	28 051.80	28 352.00	0.02%	98.94%
Résultat de fonctionnement	40 956.76	-			
Résultat d'investissement	-	14 616.41	36 851.91		



Les charges à caractère général représentent plus de la moitié des dépenses, en raison de l'achat des repas à livrer aux usagers. Les frais de personnel représentent quant à eux 44 % des dépenses et sont composés principalement des porteurs de repas, ainsi que du personnel administratif affecté à ce service.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 8,00 %, soit 73 k€.

- ✓ Les frais d'achat des repas sont en hausse de 20 k€, soit + 4,49 % en raison de la hausse de l'activité (82 062 repas en 2025, 79 136 repas en 2024, soit + 3,70 %), et de la hausse du coût unitaire d'un repas de 2,46 %.
- ✓ Les dépenses de personnel sont en hausse de 9,33 %, soit 36 k€, en raison de la poursuite du contexte d'absentéisme.
- ✓ Les dépenses de structure sont en hausse de 38,25 %, soit 14 k€. Cette hausse est liée à diverses dépenses : admissions en non-valeur et effacement de dettes en hausse (6 k€, +3 k€), frais d'entretien de véhicules (+ 5k€, pas de dépense en 2024), écriture comptable liée à la vente d'un véhicule (4 k€), imputation sur le service d'une quote-part de l'assurance des risques statutaires (4 k€).

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 3,34 %.

- ✓ Les produits de la tarification sont en hausse de 2,72 %, soit 18 k€, en lien avec la hausse des tarifs de 2 % appliquée à compter du 1^{er} janvier 2025 et de l'augmentation du nombre de repas livrés.
- ✓ Une subvention d'équilibre d'un montant de 199 k€ a été versée à ce budget en 2025, contre 164 k€ en 2024.

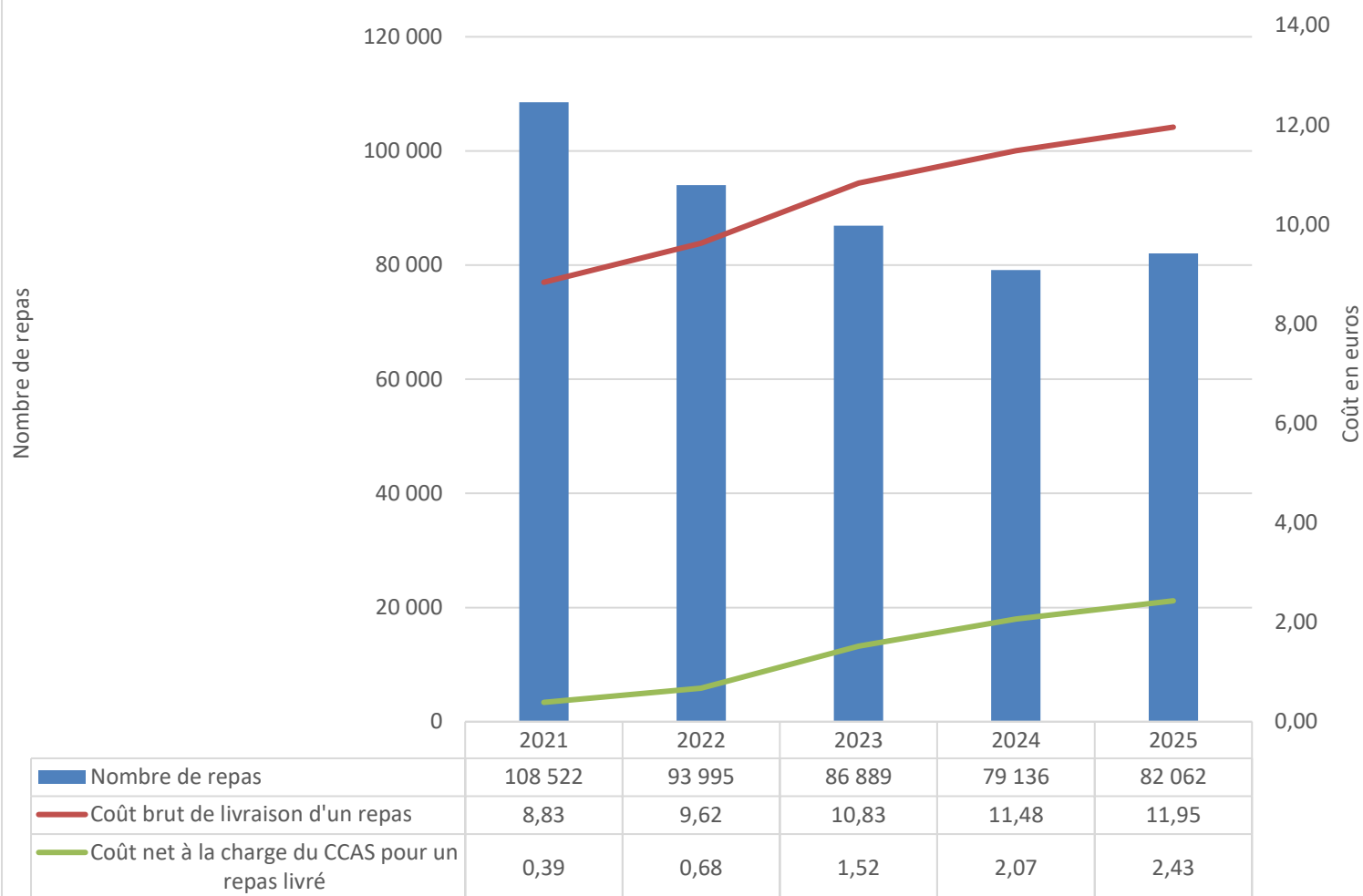
Le tableau ci-après présente le résultat de fonctionnement du budget de la restauration à domicile en neutralisant les subventions perçues du budget principal, ainsi que les résultats de fonctionnement reportés.

Autrement dit, il ne s'intéresse qu'à l'activité 2025 et permet d'en apprécier le résultat.

	2024		2025	
Dépenses		908 327		980 956
Recettes		744 819		781 514
Résultat	-	163 508	-	199 442

Le graphique ci-dessous met en évidence l'augmentation continue du coût du portage par repas, alors que le nombre global est sur une tendance baissière depuis plusieurs années, exception faite de l'exercice 2025 avec une légère reprise de l'activité. **Ainsi, le coût net à la charge du CCAS pour un repas livré a été multiplié par 6,2 depuis 2021.**

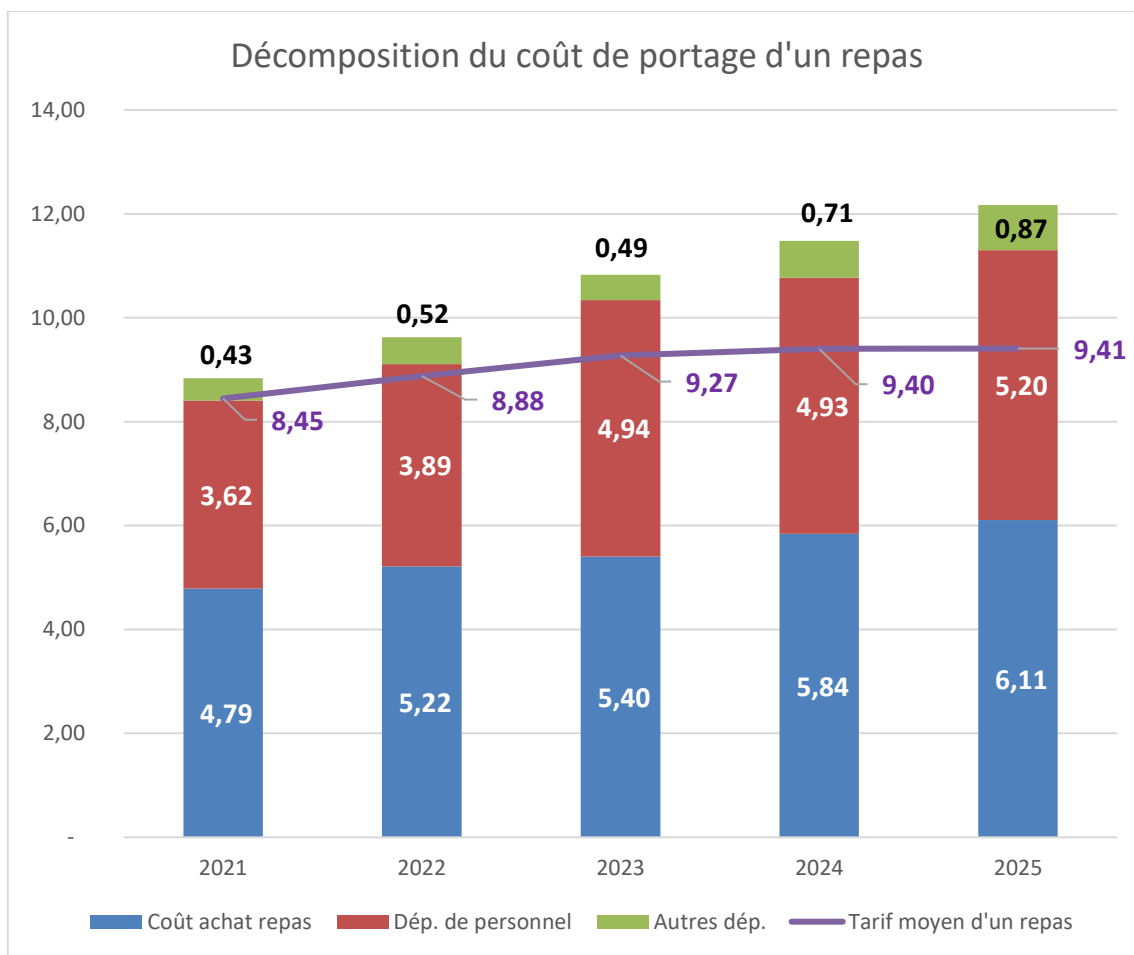
Activité de la Restauration à domicile



Le graphique ci-après permet de mettre en évidence les 2 composantes principales du coût de portage d'un repas (achat des repas au fournisseur et dépenses de personnel). Ainsi, une nette augmentation des dépenses de personnel est constatée depuis 2023, notamment en raison des revalorisations salariales : hausse du point d'indice de + 3,5 % au 1^{er} juillet 2022, qui a donc un effet année pleine sur 2023, hausse du point d'indice de + 1,5 % au 1^{er} juillet 2023, extension du Complément de Traitement Indiciaire aux oubliés du Ségur, mesures de revalorisation salariale décidées localement en 2024. En 2025, s'est ajouté le coût de la hausse du taux de cotisation CNRACL.

Le prix d'achat des repas a également, comme indiqué précédemment, fortement augmenté depuis 2022.

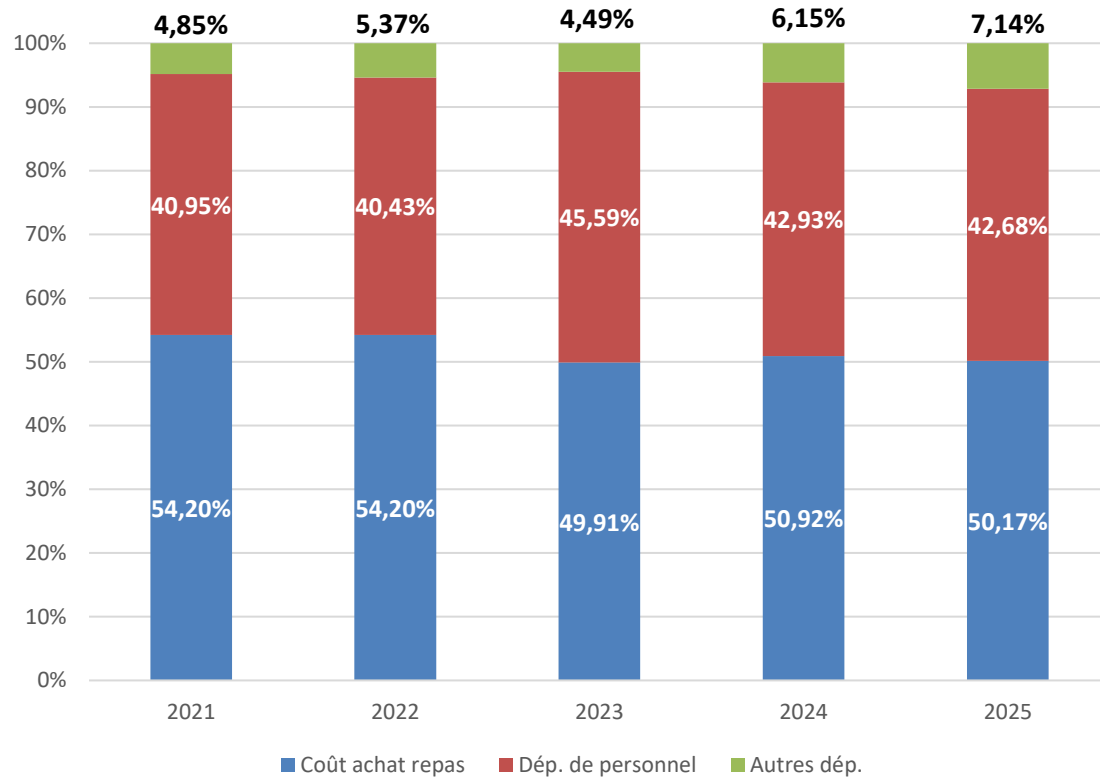
Le tarif de vente moyen d'un repas est calculé en prenant en compte l'ensemble des repas livrés, y compris au dispositif des LHSS (pour mémoire, le tarif de la tranche maximale est appliqué). On observe aisément que les dépenses ont évolué nettement plus rapidement que les tarifs depuis 2022.



Enfin, le graphique ci-après permet de suivre le poids des différentes composantes du coût de portage d'un repas depuis 2021, le total étant égal à 100 %.

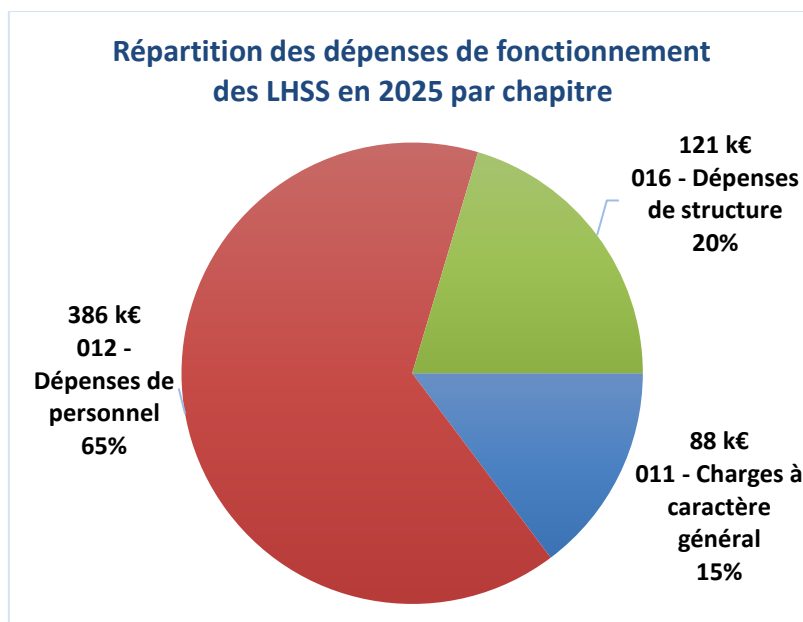
On peut observer que la part des dépenses de personnel s'est accrue, même si une légère diminution est observée à partir de 2024. Malgré la hausse très importante des tarifs du fournisseur des repas depuis 2022, la part de l'achat des repas dans le total des dépenses a baissé. S'agissant des tarifs appliqués aux usagers, en 2025 ceux-ci débutaient à 6,79 € pour la tranche 1, et allaient jusqu'à 12,03 € pour la tranche 8, en application de la tarification sociale en fonction des ressources des usagers.

Répartition des composantes du coût de portage d'un repas, total 100 %



IV.7 Lits Halte Soins Santé – Une activité en légère baisse, un résultat excédentaire en diminution

	2024	2025			
	Réalisé	Réalisé	Total Budget Voté	Evolution Réalisé 2024-2025	Taux d'exécution du Budget 2025
Dépenses	595 266.39	618 868.78	681 843.94	3.97%	90.76%
Fonctionnement	568 232.46	595 154.68	600 671.00	4.74%	99.08%
011 - Charges à caractère général	76 754.80	87 757.71	88 488.00	14.34%	99.17%
012 - Dépenses de personnel	374 485.52	386 017.89	386 389.00	3.08%	99.90%
016 - Dépenses de structure	116 992.14	121 379.08	125 794.00	3.75%	96.49%
Investissement	27 033.93	23 714.10	81 172.94	-12.28%	29.21%
003 - Excédent prévisionnel d'investissement	-	-	66 145.94		0.00%
13 - Subventions d'investissement	7 333.00	10 233.00	10 233.00	39.55%	100.00%
21 - Immobilisations corporelles	1 277.03	3 856.10	4 794.00	201.96%	80.44%
23 - Immobilisations en cours	18 423.90	9 625.00	14 625.00		65.81%
Recettes	715 766.18	696 354.90	696 468.94	-2.71%	99.98%
Fonctionnement	607 980.31	600 661.26	600 671.00	-1.20%	100.00%
002 - Excédent reporté	37 361.31	10 443.26	10 443.26	-72.05%	100.00%
017 - Produits de la tarification	563 286.00	579 985.00	579 984.74	2.96%	100.00%
018 - Autres produits d'exploitation	-	-	10.00		
019 - Produits financiers et non encaissables	7 333.00	10 233.00	10 233.00	39.55%	100.00%
Investissement	107 785.87	95 693.64	95 797.94	-11.22%	99.89%
001 - Excédent reporté	86 177.93	80 751.94	80 751.94	-6.30%	100.00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 157.18	129.10	-	-97.50%	
	1 961.00	-	-		
28 - Amortissements	14 489.76	14 812.60	15 046.00	2.23%	98.45%
Résultat de fonctionnement	39 747.85	5 506.58			
Résultat d'investissement	80 751.94	71 979.54			

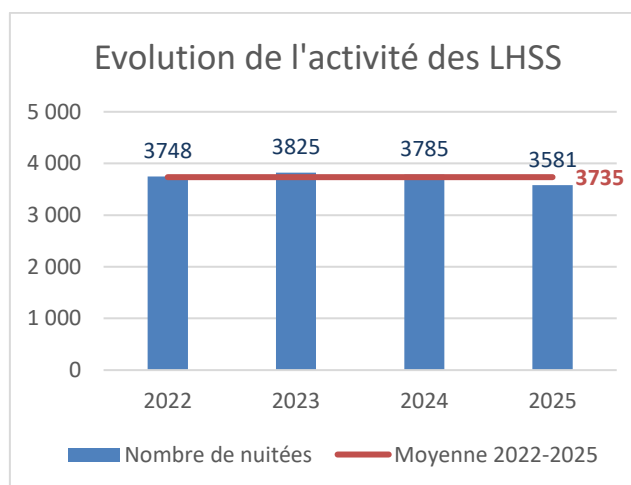


Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 4,74 %, soit + 27 k€. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Les dépenses d'achat de repas pour les usagers sont en hausse de 10 k€,
- Les frais de structure sont en hausse de 3,75 % et s'établissent à 121 k€ (+ 4 k€). Ils sont composés majoritairement du coût relatif aux loyers des chambres (50 k€, + 1,5 k€), à l'entretien de celles-ci (6 k€, en stabilité par rapport à 2024), aux amortissements (15 k€, en stabilité), et aux frais de siège (44 k€, -2 k€).
- Les dépenses de personnel sont en hausse de 3,08 %, soit 12 k€. L'absentéisme au sein du SHLA s'est poursuivi en 2025 ce qui a maintenu les dépenses à un niveau plus élevé qu'habituellement.

Les recettes issues de la tarification, en intégrant l'excédent reporté, sont en baisse de 1,70 %, soit 10 k€. Il est à noter que 28 k€ de Crédits Non Reconductibles (CNR) avaient été alloués en 2024, pour compenser une partie du coût de l'absence de certains agents, ainsi que pour le financement de travaux de rafraîchissement de chambres et de divers petits équipements. Hors CNR, le financement reconductible a donc augmenté de 18 k€.

L'activité est en diminution par rapport à 2024.



Le coût moyen à la nuitée du dispositif LHSS est de 166,20 € en 2025, contre 150,13 € en 2024. Le taux d'activité 2025 s'élève à 89.17 %, soit environ 9,81 usagers accompagnés à temps plein. Le coût par usager « temps plein » s'élève donc à 60 668 € en 2025, contre 54 955 € en 2024.

CONCLUSION

L'exercice 2025 est marqué par un résultat annuel excédentaire, ce qui n'était plus le cas depuis 2022 (après retraitement de certains éléments exceptionnels) : - 311 k€ en 2022, - 431 k€ en 2023, - 429 k€ en 2024. L'exercice 2025 se solde ainsi par un résultat annuel (hors reprise de l'excédent antérieur) de 302 k€. Le niveau de résultat est donc supérieur à celui attendu dans la prospective (1,47 M€ contre 1,07 M€ attendus). Cette amélioration dégage des marges de manœuvre bienvenues pour faire face à certains coûts en hausse : cotisations CNRACL, retour progressif de l'inflation en raison du contexte géopolitique.

La ville de Besançon, premier financeur du CCAS, a poursuivi son soutien en 2025, grâce à l'augmentation de la subvention accordée : + 1,5 % à périmètre constant, + 178 k€ pour la prise en compte du coût des revalorisations salariales locales, + 68 k€ pour les mesures d'harmonisation de certains régimes indemnitaires.

La reprise d'activité au sein de certains services est constatée, notamment des Résidences autonomie et de la Restauration à domicile, ce qui est essentiel pour maximiser les recettes et contribuer à limiter les déficits.

Certains services sont néanmoins marqués par un contexte d'absentéisme durable, qui pèse sur les résultats, notamment concernant l'Escapade et la Restauration à domicile. Il est à noter également que le budget CHRS produit en 2025, pour la deuxième année consécutive, un déficit, dont il conviendra de surveiller l'évolution, tout comme le budget SSIAD, en léger déficit en 2025 – 9 k€, contre un excédent de plus de 95 k€ en 2024.

Toutefois, le niveau de déficit de l'Aide à domicile a fortement diminué entre 2024, passant de 924 k€ à 380 k€, en lien avec la mise en œuvre des exonérations de cotisation sociale, à des départs ou reclassements d'agents inaptes, et un pilotage fin de l'activité en maximisant l'efficacité organisationnelle, ce qui a fortement contribué à l'amélioration du résultat du budget principal.

Le contexte de conflit et tensions géopolitiques, qui n'a pas été intégré dans la prospective 2026-2029 réalisée dans le budget primitif 2026, génère des incertitudes, notamment sur un retour possible de l'inflation, dont les niveaux 2022 et 2023 ont fortement impacté le CCAS de manière durable (les achats alimentaires, en particulier).

Conséquence de cette nouvelle inflation, le SMIC a augmenté de + 2,4% au 1^{er} juin 2026, ce qui représente un coût annuel de 107 k€ pour le CCAS, dont 63 k€ dès 2026. Cette hausse s'ajoute donc à l'impact de la hausse du taux de cotisation CNRACL, estimé à + 164 k€ par an jusqu'en 2028. Le CCAS poursuivra donc sa gestion attentive des dépenses pour conserver des marges de manœuvre afin de répondre aux besoins des usagers les plus précaires.